

Enquête nationale sur les SIAO

Février 2020

Contexte de l'étude sur les SIAO

Cadre juridique des SIAO

- **Les Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), définis par la circulaire du 8 avril 2010, constituent un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement et poursuivent 4 objectifs :**
 - Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement
 - Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante et orienter les personnes en fonction de leurs besoins
 - Coordonner les différents acteurs, de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité entre l'hébergement et le logement
 - Participer à la constitution d'observatoires locaux, afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées
- **La loi ALUR du 24 mars 2014 est venue renforcer et consacrer juridiquement les SIAO et modifier le Code de l'action sociale et des familles (article L.345-2-4) pour y préciser les missions du SIAO sur le territoire départemental :**
 1. Recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative
 2. Gérer le service d'appel téléphonique pour les personnes ou familles
 3. Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles, traiter équitablement leurs demandes et leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire
 4. Suivre le parcours des personnes ou familles prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation
 5. Contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social
 6. Assurer la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale et le cas échéant des autres personnes concourant à la prise en charge des personnes
 7. Produire les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement
 8. Participer à l'observation sociale
- **La circulaire du 17 décembre 2015 précise les modalités de mise en œuvre des dispositions de la loi ALUR sur les missions et le cadre d'action des SIAO :**
 - Les objectifs et modalités de mise en place d'un SIAO unique sur chaque département
 - Le pilotage des SIAO par l'Etat et les partenariats à développer dans le cadre de leur mission de coordination
 - Les perspectives de convergence vers le système d'information SI SIAO
 - La priorité au logement et la fluidité des parcours vers le logement

Contexte de l'étude sur les SIAO

Le rôle pivot du SIAO conforté par la politique du logement d'abord

- Les SIAO jouent un rôle central dans la prise en charge des personnes sans domicile fixe.
- Si la loi Alur a instauré le SIAO unique au niveau départemental, les SIAO peuvent avoir des modèles opérationnels différents d'un territoire à l'autre.
- Mobilisés dans la gestion des situations d'urgence, ils peinent parfois à assumer pleinement leurs responsabilités en matière d'orientation, notamment vers le logement, de régulation des places, en particulier de logement adapté, de suivi des ménages dans la durée, d'observation sociale, ou rencontrent des difficultés dans l'exercice de certaines de leurs fonctions.
- Les SIAO ont entre autres la tâche complexe de mobiliser, en lien et sous l'autorité de l'Etat, l'ensemble des acteurs de la chaîne – tels que les hébergeurs, les collectivités et les bailleurs sociaux – pour construire des parcours de la rue au logement.
- La réaffirmation de l'importance des missions des SIAO dans le cadre du plan quinquennal pour le logement d'abord amène à s'interroger sur les facteurs de réussite, les modalités d'organisation et de gouvernance les plus adaptées.

Contexte de l'étude sur les SIAO

Objectifs et méthode de l'étude

□ Objectifs de l'étude

- Réaliser un état des lieux de l'organisation, de la gouvernance et du fonctionnement des SIAO, en particulier de la manière dont les SIAO s'organisent pour favoriser l'accès au logement et l'accompagnement des demandeurs
- Contribuer à alimenter la nouvelle feuille de route des SIAO qui s'inscrira dans l'acte II de la politique du logement d'abord

□ Méthode

- Deux questionnaires en ligne, l'un à destination des SIAO, l'autre à destination des services de l'Etat, ont été diffusés à l'ensemble des DR(D)JSCS, DDCS, DJCSC, DRIHL et des SIAO.
 - Trames de questionnaire élaborées par l'Ansa, la DGCS et la Dihal puis testées auprès de 4 SIAO et 4 DDCS (Aude, Bouches-du-Rhône, Côtes-d'Armor et Yonne) et ajustées après leurs retours (été 2019)
 - Questionnaire diffusé le 24/9 auprès des services de l'Etat, transmis par leur biais à l'ensemble des SIAO. Réponses attendues pour le 11/10. Enquête clôturée le 30/10/19
 - Deux réponses attendues par département : une des services de l'Etat et une du (ou des) SIAO
- L'enquête a été renseignée par l'ensemble des SIAO et des services de l'Etat : 102 réponses des SIAO (dont deux SIAO dans le département des Pyrénées-Atlantiques) et 101 réponses des services de l'Etat (une par département).
- L'analyse des réponses préparée par l'Ansa, la DGCS et la Dihal et a été testée auprès d'un comité consultatif réunissant SIAO et services de l'Etat (présence de la Drihl et du SIAO 93) le 22/11, avant une présentation lors de la journée nationale des SIAO le 3/12/19.
- L'état des lieux complet inclut une analyse des conventions entre SIAO et services de l'Etat, transmises par la DGCS.

Contexte de l'étude sur les SIAO

Structure de l'enquête

- ❑ Le questionnaire diffusé aux SIAO comprenait **96 questions** et celui diffusé aux DDCS / services de l'Etat **30 questions**.
- ❑ Les deux trames de questionnaire étaient organisées en cinq parties :

Introduction

A. L'organisation du SIAO

- SIAO : questions 9 à 24
- DDCS : questions 7 à 11

B. Le pilotage du SIAO

- SIAO : questions 25 à 30
- DDCS : questions 12 à 18

C. Les missions du SIAO

- SIAO : questions 31 à 87
- DDCS : questions 19 à 28

D. La participation aux instances du territoire

- SIAO : questions 88 et 89

E. Bilan général

- SIAO : questions 90 à 96
- DDCS : questions 29 et 30

- ❑ La restitution de l'enquête est organisée en deux grandes parties :

1. Partie 1 :

Les missions des SIAO

(parties C et E des questionnaires)

2. Partie 2 :

La gouvernance et le pilotage des SIAO

(parties A, B et D des questionnaires)



Partie 1 :

Les missions des SIAO

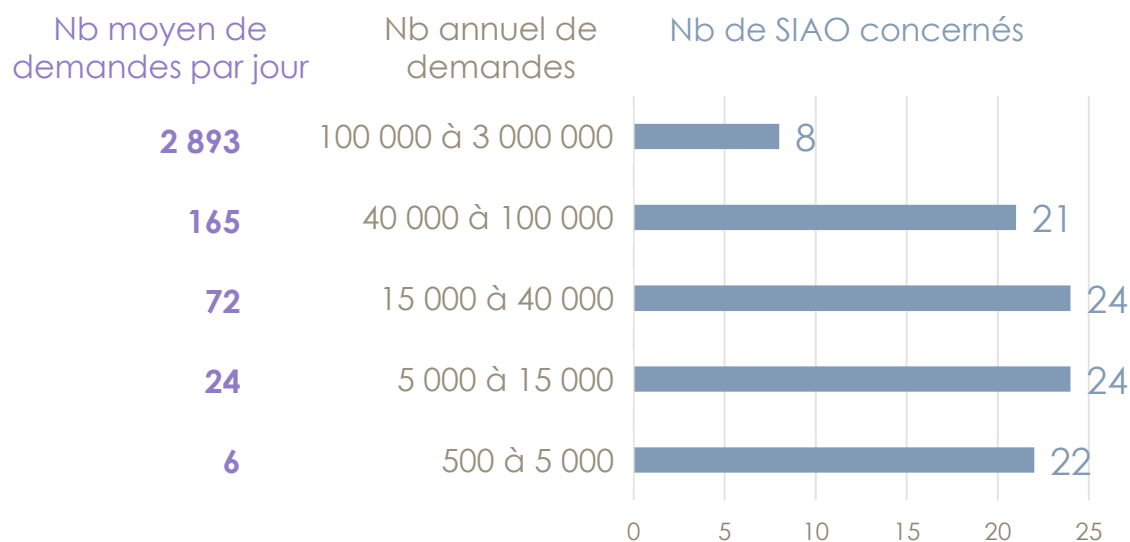
1. Orientation des publics
 - Recensement des demandes
 - Recensement de l'offre
 - Evaluation et orientation
2. Accès au logement
 - Accès au logement
 - Suivi de parcours
 - Mobilisation et/ou orientation vers l'accompagnement
3. Observation sociale
4. Coordination des acteurs
5. Bilan des missions des SIAO

- 
1. **Orientation des publics**
 2. Accès au logement
 3. Observation sociale
 4. Coordination des acteurs
 5. Bilan des missions des SIAO

Recensement des demandes

Demandes formulées auprès du 115

Q8. Nombre de demandes formulées auprès du 115 en 2018 (nombre d'appels 115 comptabilisés en dehors des erreurs)



□ Les demandes formulées auprès du 115 correspondent :

- en grande majorité à des demandes d'hébergement
- plus rarement à des demandes de prestations (hygiène, alimentation, information, écoute seule...)

□ Nombre de demandes formulées auprès du 115 :

- Moyenne : 294 demandes par jour (107 000 par an)
- Médiane : 46 demandes par jour, avec un écart de 1,6 pour le SIAO avec le moins de demandes à 7800 pour le SIAO ayant l'activité la plus importante

□ Le nombre de demandes formulées sur l'année 2018 révèle l'hétérogénéité des situations selon les territoires

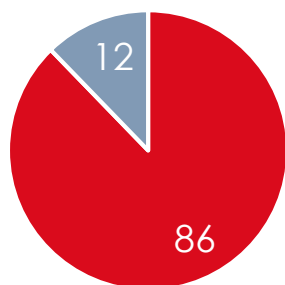
- Environ la moitié des SIAO reçoit moins de 40 demandes par jour en moyenne
- 1/3 reçoit de 100 à 8 000 demandes par jour
- 8 SIAO reçoivent plus de 100 000 demandes par an

- 5 en IDF : Paris, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Seine-et-Marne
- Haute-Garonne, Rhône, Bas-Rhin

Recensement des demandes

Gestion du 115

Q31. Quand le service téléphonique du 115 est-il ouvert ?



- Il est ouvert 24h/24 et 365 jours/365
- Il n'est pas ouvert tout le temps

□ Le service téléphonique du 115 est

- **géré en interne par le SIAO uniquement pour la moitié des SIAO** (50 SIAO)
- **confié à un autre opérateur ou une autre structure pour les soirées ou les nuits** (45 SIAO) **et/ou pour les week-ends ou jours fériés** (14 SIAO) : CHRS (géré par une association partenaire ou par l'association qui porte le SIAO) / CHU / accueils de nuit / veilleurs de nuit

□ Interruptions du 115 :

- la pause de midi / de 12h à 14h (cité par 7 SIAO)
- la nuit (6)
- le matin (4)
- samedi, dimanche et jours fériés (2)
- Horaires différentes et élargies en période hivernale (2) ou le week-end (3)

□ Parmi les 115 non ouverts tout le temps :

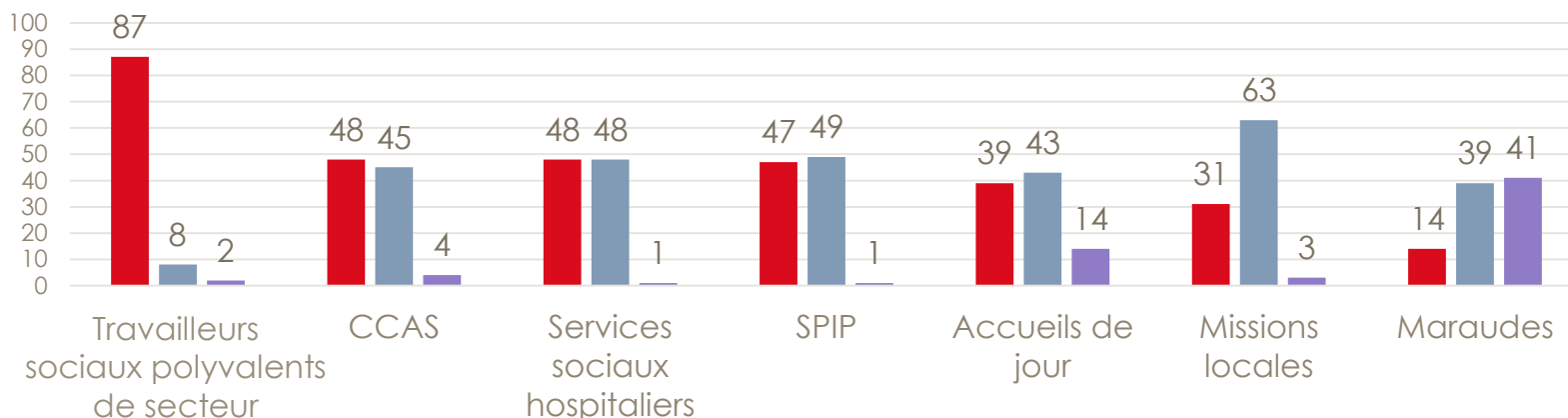
- 6 SIAO reçoivent moins de 15 000 demandes
- 6 SIAO reçoivent entre 15 000 et 55 000 demandes

Recensement des demandes

Les prescripteurs du SIAO

Q33. Quels sont les prescripteurs du SIAO
(les organismes adressant des demandes au SIAO) ?

■ Prescripteurs principaux
■ Prescripteurs minoritaires
■ Aucune prescription



- **Les travailleurs sociaux de secteur sont les principaux prescripteurs du SIAO**
- **Plusieurs autres prescripteurs importants : services sociaux hospitaliers, SPIP, CCAS**
- **Prescripteurs importants** : structures d'hébergement, dont CHU et CHR
- **Autres prescripteurs cités** : SAO, services de tutelle, PJJ, CADA, HUDA, bailleurs, associations spécialisées (santé mentale...), ASE, CAF... (cf. détail sur la diapo suivante)
- **Les maraudes et les accueils de jour orientent peu de personnes vers le SIAO** (aucune prescription de la part des maraudes pour 41 SIAO)

□ Précision méthodologique

- La question porte sur les organismes adressant des demandes : les ménages ne sont donc pas comptabilisés.
- Les réponses comprennent les demandes recensées dans l'outil SI-SIAO et portent essentiellement sur l'insertion

Recensement des demandes

Les prescripteurs du SIAO

□ **Autres prescripteurs mentionnés spontanément par les SIAO :**

- Organismes de protection des majeurs : 21
- Structures d'hébergement : 20
- Public étranger (CADA/CAO/HUDA) : 16
- Jeune public (ASE/PJJ/MECS/FJT/EPIDE/ centre maternel/éducation nationale/ association spécialisée) : 11
- Structures de logement adapté : 5
- Bailleurs : 3
- SAO : 7
- CAF : 3
- CSAPA : 4
- Autres (1 ou 2) : SAMSAH / UGECAM / chantiers d'insertion / police

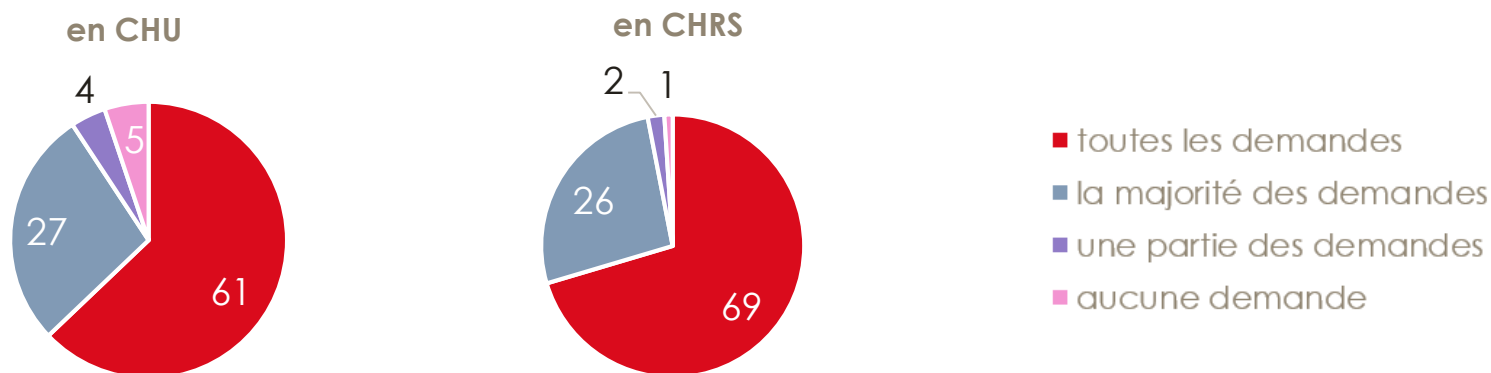
□ **Plusieurs grandes typologies de prescripteurs :**

- **Les organismes chargés de l'accompagnement social** sont les prescripteurs principaux : CD, CCAS, missions locales
 - Une part importante de **sorties d'institution** parmi les prescriptions : hôpitaux, SPIP, ASE
 - Orientations formulées dans le cadre d'un **parcours hébergement/logement** : proportion élevée de structures d'hébergement parmi les prescripteurs, et part plus faible des acteurs du logement adapté et du logement
 - Orientations formulées pour des **personnes à la rue** : faible part des maraudes et accueils de jour parmi les prescripteurs
- **L'existence de services d'accueil et d'orientation** dans certains territoires questionne l'articulation entre ces deux dispositifs.
- **La diversité importante des prescripteurs** fait apparaître **l'identification du SIAO comme acteur ressource du territoire** pour la prise en charge des personnes sans domicile.
- **La politique d'ouverture du SI-SIAO aux partenaires en tant que prescripteurs est hétérogène** d'un territoire à l'autre et peut expliquer certaines différences de prescripteurs entre les territoires.

Recensement des demandes

Les admissions directes

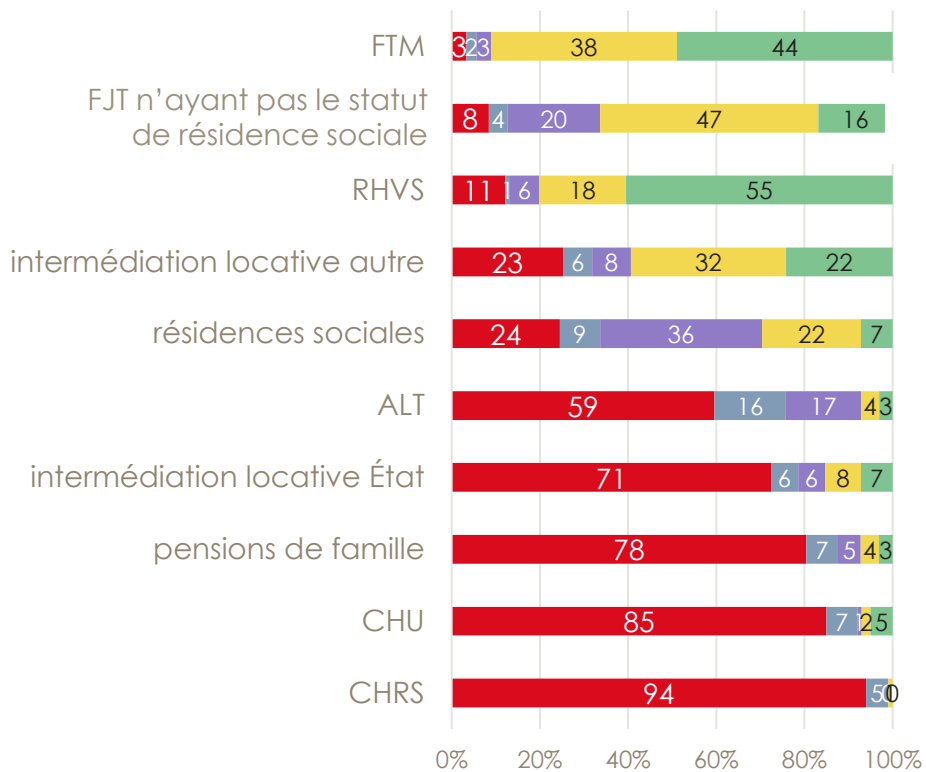
Q34. Le SIAO centralise-t-il l'ensemble des demandes d'hébergement ?



- **Les pratiques d'admission directe concernent environ un tiers des SIAO** pour l'urgence et pour l'insertion (37% des SIAO pour les CHU et 30% des SIAO pour les CHRS)
- Elles restent **marginales** d'après la plupart des SIAO concernés
- **En cas d'admission directe, les SIAO sont généralement informés** (88% des SIAO informés)
- L'admission directe concerne généralement
 - **des publics spécifiques** (cités par 10 SIAO) : femmes victimes de violence (4), personnes orientées par le SPIP (3) (exemple : convention d'un CHRS avec le SPIP pour l'accueil de personnes en aménagements de peine), FJT (1)
 - **l'admission en structure de logement adapté** (3)
 - **certaines situations d'urgence** pour les nuitées hôtelières (1) / en **cas de fermeture** du SIAO (soir et lors du week-end) (1)

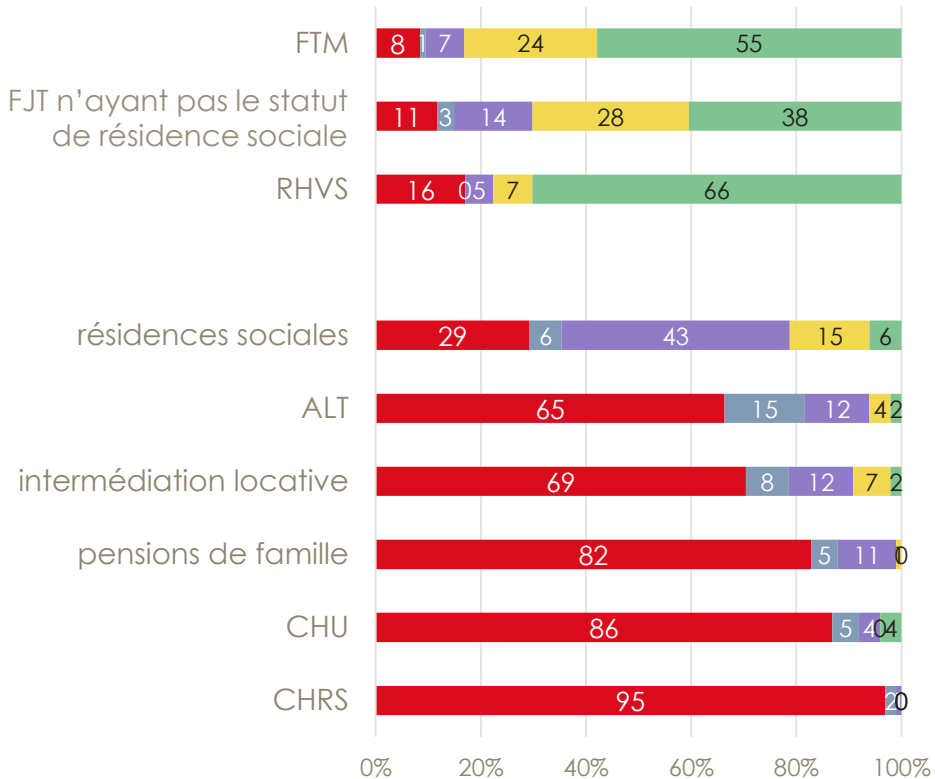
Recensement de l'offre

Q36. Le SIAO recense-t-il toutes les places pour les types d'hébergement/logement suivants ?



- Oui, toutes les places
- Oui, la majorité des places
- Oui, une partie des places
- Non, aucune place

Q19. Les places d'hébergement et de logement adapté financées par le BOP 177 sont-elles mises à disposition du SIAO (possibilité d'y effectuer des orientations) ? (questionnaire DDCS)



- Oui, toutes les places
- Oui, plus de 80 % des places
- Moins de 80% des places
- Non, aucune place
- Le département ne dispose pas de ce type de place

Recensement de l'offre

□ On observe des résultats similaires entre :

- Les places recensées par le SIAO (c'est-à-dire portées à connaissance du SIAO) – *questionnaire SIAO*
- Les places mises à disposition (c'est-à-dire régulées par le SIAO) – *questionnaire services de l'Etat*

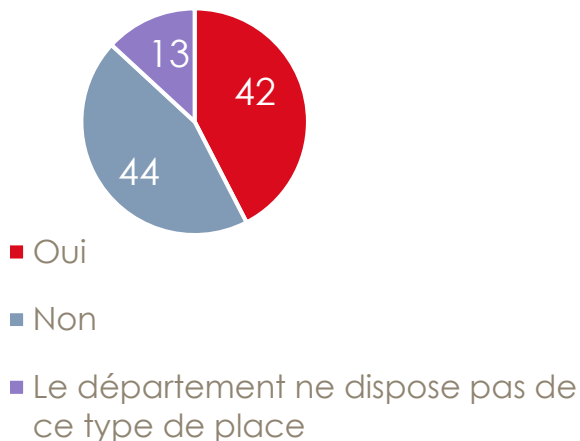
□ L'ensemble des places de CHRS et de CHU sont recensées par les SIAO pour la grande majorité des SIAO

□ 78% des SIAO recensent toutes les places de pensions de familles

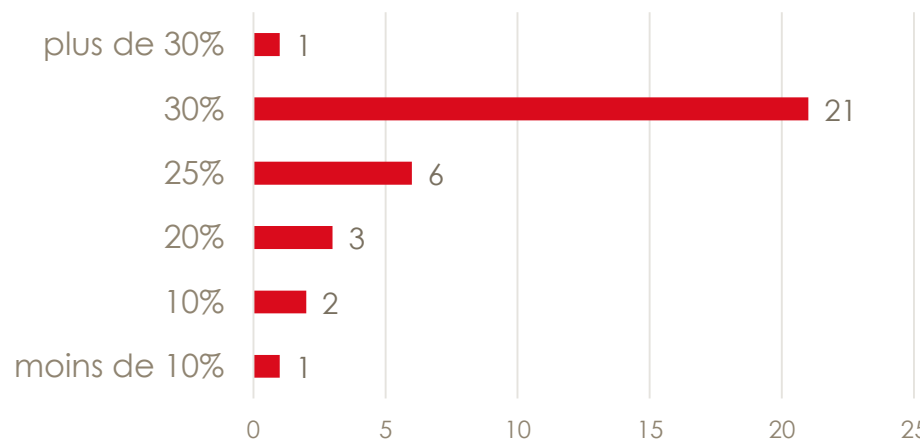
□ En revanche, l'ensemble des places de résidences sociales sont recensées par le SIAO pour seulement un quart des SIAO et aucune place de résidences sociales pour 22% des SIAO.

- Les logements en résidence sociale font l'objet d'un contingent réservataire de l'État dans environ la moitié des départements, généralement pour 30% des places, mais les places correspondantes sont mises à disposition du SIAO pour seulement la moitié des SIAO (49% - 32 SIAO).

Q21. Les logements en résidence sociale généralistes font-ils l'objet d'un contingent réservataire de l'État dans la convention APL ? (*questionnaire DDCS*)



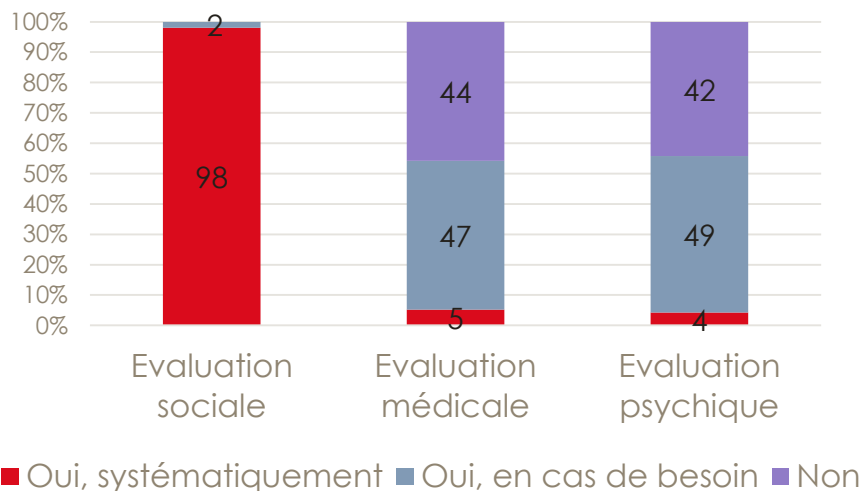
Q22. Si oui, sur quel pourcentage ? (*questionnaire DDCS*)



Evaluation et orientation

Type d'évaluation

Q37. Le SIAO veille-t-il à la réalisation d'une évaluation de la situation de la personne ou du ménage ?



Évaluation sociale

- **Presque tous les SIAO (98%) veillent à la réalisation systématique d'une évaluation sociale** (2% seulement en cas de besoin)

Évaluation médicale

- **L'évaluation médicale est réalisée systématiquement pour 5% des SIAO ou en cas de besoin pour 49% des SIAO**
 - Certains SIAO qui ne disposent pas de ces compétences en interne orientent vers des services disposant de compétences médicales : point santé, EMPP, médecins traitants, hôpitaux, maison des addictions...
- **En revanche, près de la moitié (46%) des SIAO n'ont pas recours à une évaluation médicale**

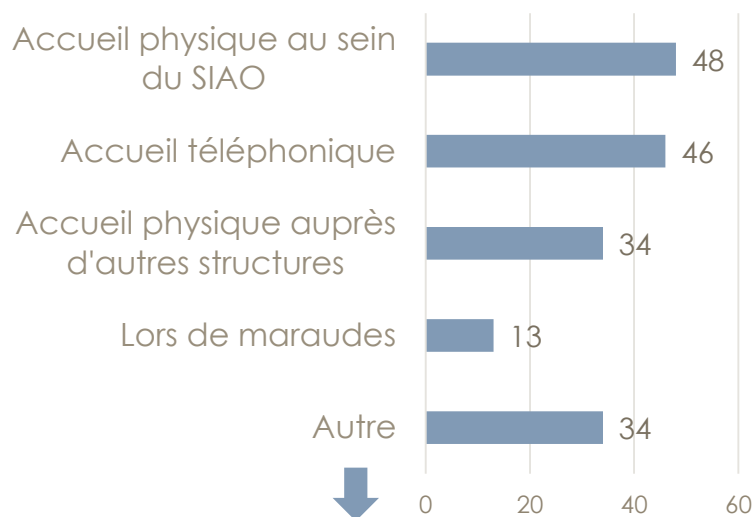
Evaluation et orientation

Modalités d'évaluation des situations

- **L'évaluation sociale** est réalisée
 - **En majorité par les prescripteurs** (88%)
 - **Et par le SIAO**, en l'absence de suivi social (45%) ou systématiquement (28%)

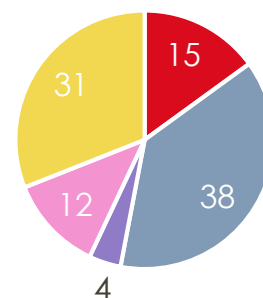
(plusieurs réponses possibles)

Q39. Si le SIAO réalise l'évaluation, dans quel cadre ?



- Permanences délocalisées du SIAO (7) : accueils de jour (2), maisons d'arrêt (2), hôpitaux (1), associations spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violence (1)
- A l'hôtel (7)
- Commissions d'orientation / insertion / cas complexes (4)

Q38. Qui réalise cette évaluation ?



- Les prescripteurs et le SIAO systématiquement
- Les prescripteurs et/ou le SIAO uniquement en l'absence de suivi social
- Les prescripteurs et le SIAO, systématiquement ou en l'absence de suivi social
- Le SIAO seulement
- Les prescripteurs seulement

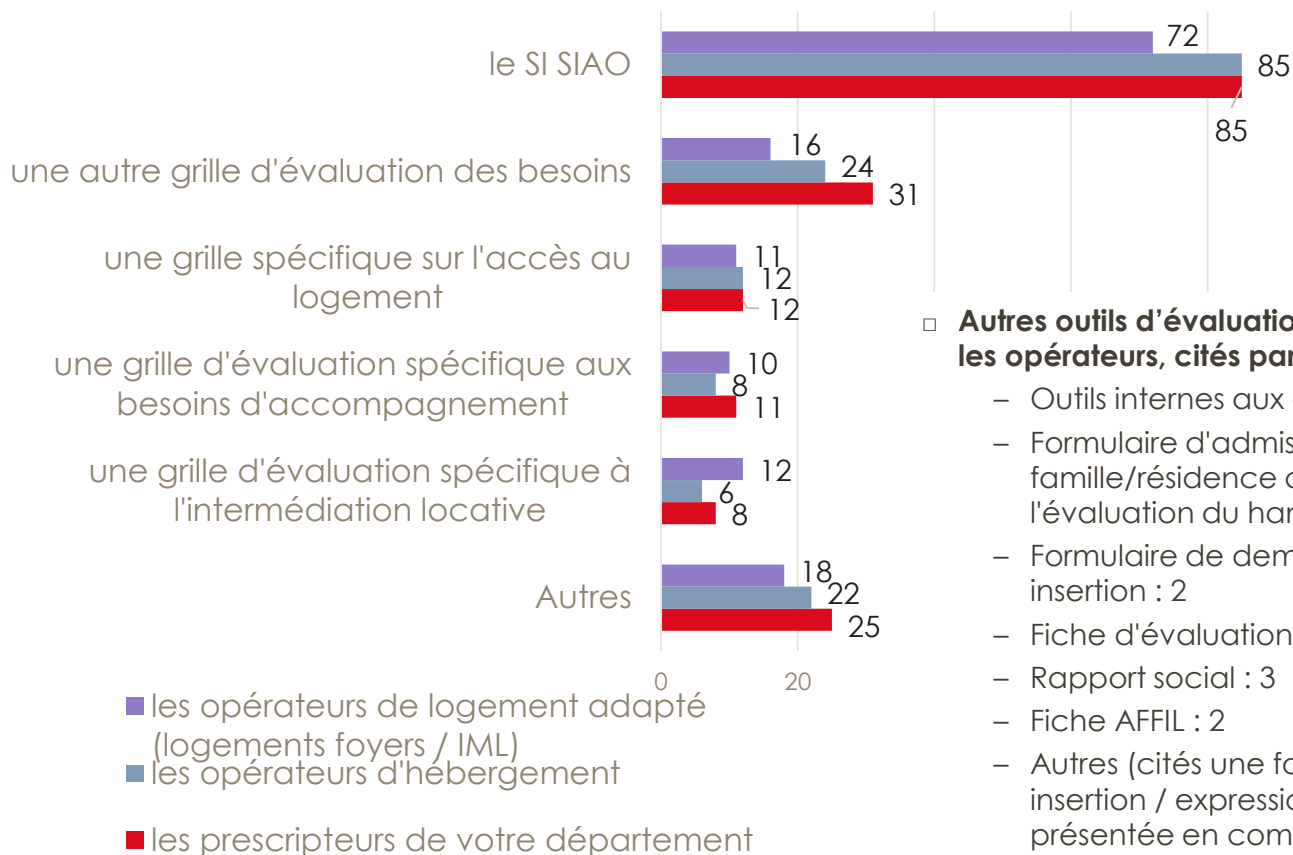
□ Structures qui réalisent l'évaluation, citées spontanément par les SIAO :

- Acteurs sanitaires généralistes (hôpitaux / services des urgences / PASS, médecins de ville) : 12
- Etablissements psychiatriques : 13 (dont 9 EMPP)
- Structures d'hébergement : 7
- Conseil départemental : 3
- Accueils de jour : 3
- Autres acteurs (cités 1 ou 2 fois) : dispositifs asile, SPIP, maraudes, SAO, Mission locale

Evaluation et orientation

Outils d'évaluation

Q40. Quels sont les outils d'évaluation utilisés par les **prescripteurs**, les opérateurs d'hébergement et les **opérateurs de logement adapté** ?
(plusieurs réponses possibles)



Les prescripteurs utilisent

- **Le SI-SIAO** majoritairement (87% des SIAO)
- **Et une autre grille d'évaluation** des besoins dans la moitié des départements (54% des SIAO)

Absence d'harmonisation des outils utilisés en dehors du SI SIAO

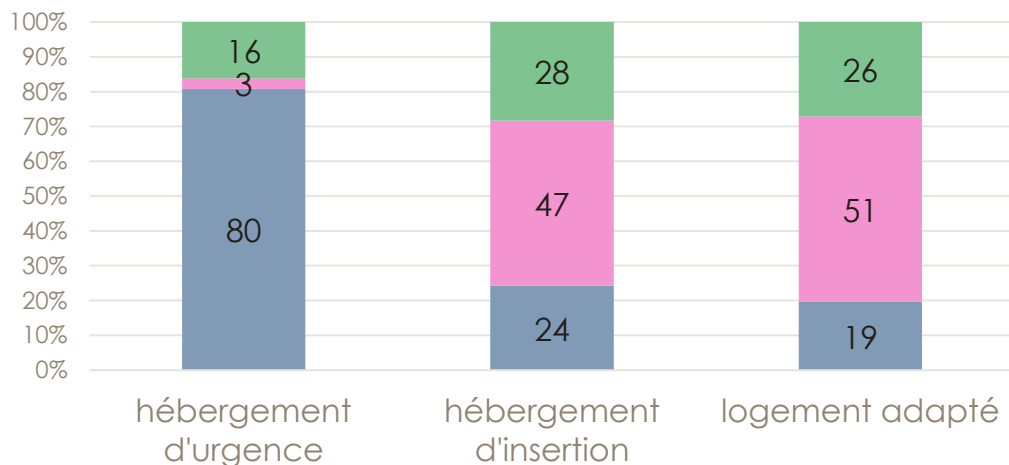
Autres outils d'évaluation utilisés par les prescripteurs et les opérateurs, cités par les SIAO :

- Outils internes aux opérateurs non connus : 9
- Formulaire d'admission en pension de famille/résidence accueil comprenant un volet sur l'évaluation du handicap psychique : 4
- Formulaire de demande unique hébergement/insertion : 2
- Fiche d'évaluation: 3
- Rapport social : 3
- Fiche AFFIL : 2
- Autres (cités une fois) : grilles distinctes urgence insertion / expression libre / évaluation sociale présentée en commission / grille d'évaluation médicale / guide pratique des professionnels évaluateur

Evaluation et orientation

Modalités d'orientation

Q43. Comment le SIAO oriente-t-il vers des places d'hébergement d'urgence / d'hébergement d'insertion / logement adapté ?



- orientation directe et commission
- analyse des situations en commission uniquement
- orientation directe par le SIAO uniquement

- **Pour l'hébergement d'urgence, l'orientation est effectuée directement par le SIAO (pour 80% des SIAO).**
- **Pour l'hébergement d'insertion comme pour le logement adapté, l'orientation est réalisée uniquement lors de commissions pour environ la moitié des SIAO.** Elle est réalisée soit lors de commissions soit directement pour environ 28% des SIAO.

Evaluation et orientation

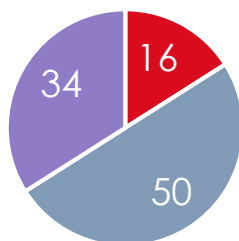
Commission d'examen des situations individuelles (cf. diapo 20) et commission d'examen des situations complexes (cf. diapo 21)

- La moitié des SIAO (pour l'hébergement d'insertion comme pour le logement adapté) orientent vers des places d'hébergement lors de **commissions départementales ou territoriales** dont l'intitulé, l'objet et les modalités de fonctionnement sont variables
 - La majorité des SIAO organise une **commission d'examen des situations individuelles**, soit une commission départementale (50%), soit des commissions territoriales (34%)
 - Avec une forte participation des services départementaux de l'Etat (69%) et du Conseil départemental (67%) et une faible participation des bailleurs sociaux (26%)
 - La majorité des SIAO organise ou participe à une **commission d'examen des situations complexes**, départementale (46%) ou territoriales (32%), généralement organisée par le SIAO (69% des commissions)
 - 68 SIAO participent aux **deux types de commissions** (examen des situations individuelles et examen des situations complexes)
- 5 SIAO ne participent ni à une commission des situations individuelles, ni à une commission d'examen des situations complexes

Evaluation et orientation

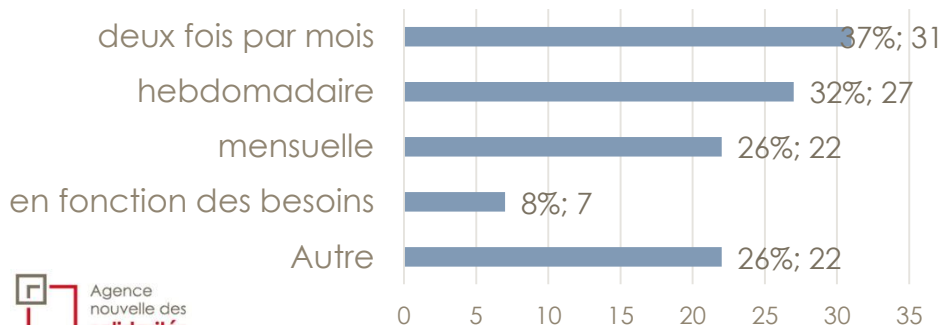
Commission d'examen des situations individuelles

Q44. Le SIAO organise-t-il une (ou plusieurs) commission(s) d'examen des situations individuelles ?

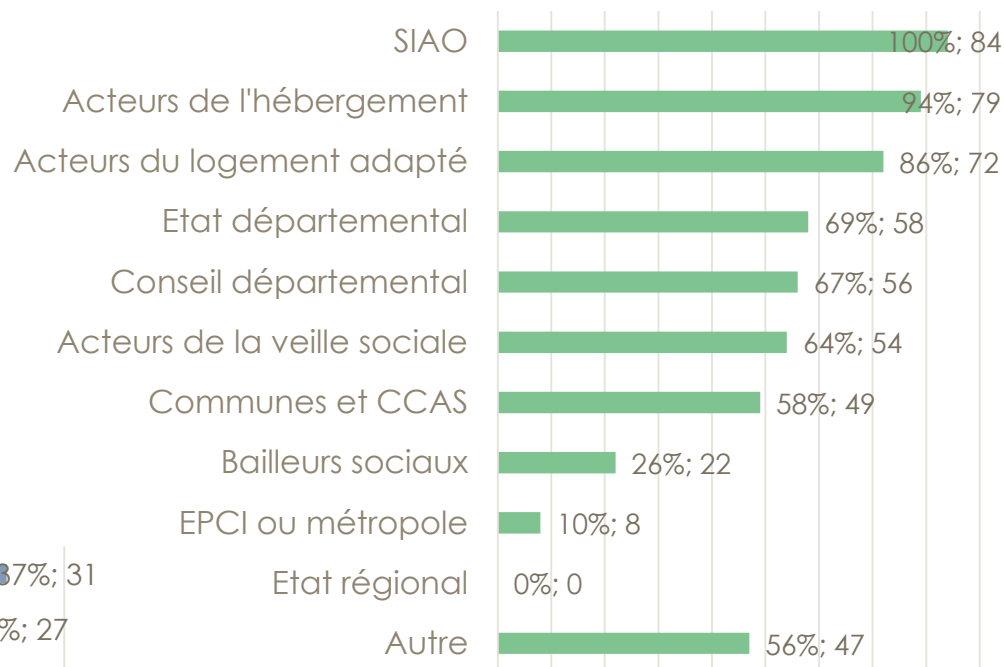


- Non
- Oui une commission départementale
- Oui plusieurs commissions territoriales

Q45. Fréquence



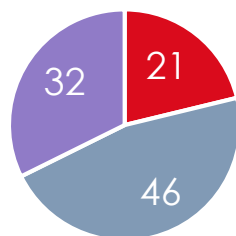
Q46. Participants



Evaluation et orientation

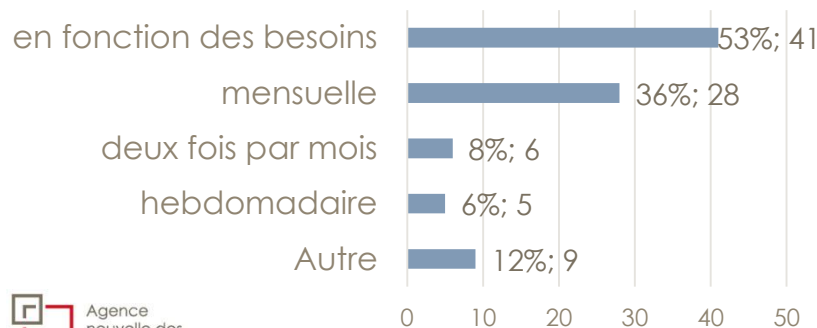
Commission d'examen des situations complexes

Q47. Le SIAO organise-t-il ou participe-t-il à une (ou plusieurs) commission(s) d'examen des situations ou cas complexes?



- Non
- Oui une commission départementale
- Oui plusieurs commissions territoriales

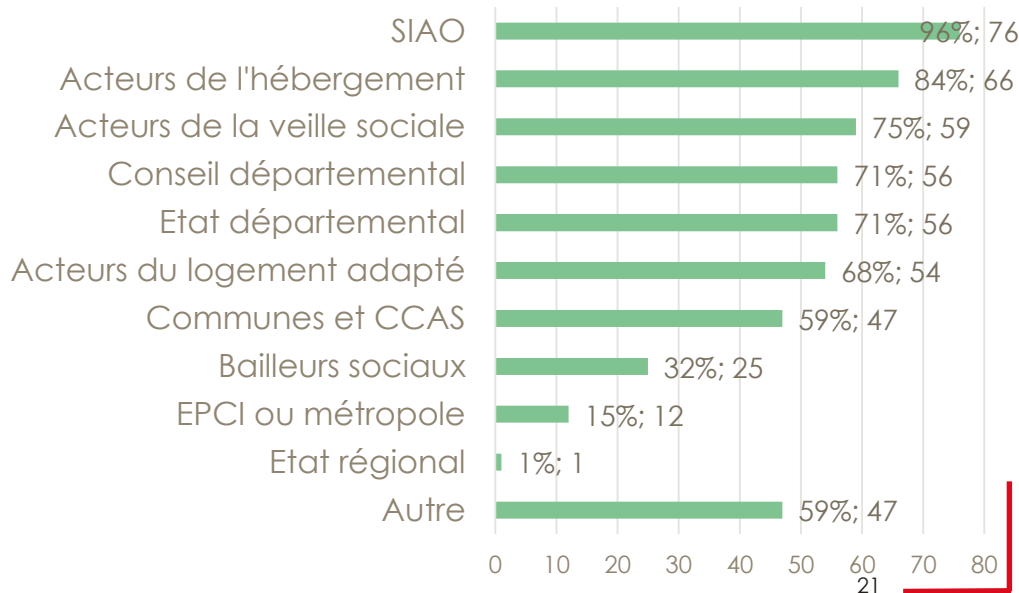
Q49. Fréquence



□ **Q48. Commission organisée par**

- Le SIAO (69%)
- Les services de l'Etat (7%)
- D'autres acteurs (24%) : Conseil départemental, CCAS, EPCI, Conseils Locaux de santé Mentale/ARS, MDPH (Commissions d'étude des situations complexes (Réponse accompagnée pour tous)...

Q50. Participants



Evaluation et orientation

Commission d'examen des situations individuelles (cf. diapo 20)
et commission d'examen des situations complexes (cf. diapo 21)

Les autres participants aux commissions cités spontanément par les SIAO :

□ Commission d'examen des situations individuelles (Q46. 47 réponses « autre »)

- Spip : 15
- Etablissement de santé psychiatrique / EMPP/ CMP : 10
- Etablissements de santé / PASS : 9
- Mission locale : 8
- Organisme de protection des majeurs : 5
- Addictologie : 4
- Protection de l'enfance / MECS / PJJ / prévention spécialisée : 2
- Associations caritatives : 2
- SAO : 1
- Pôle emploi : 1
- Sous-préfecture : 1

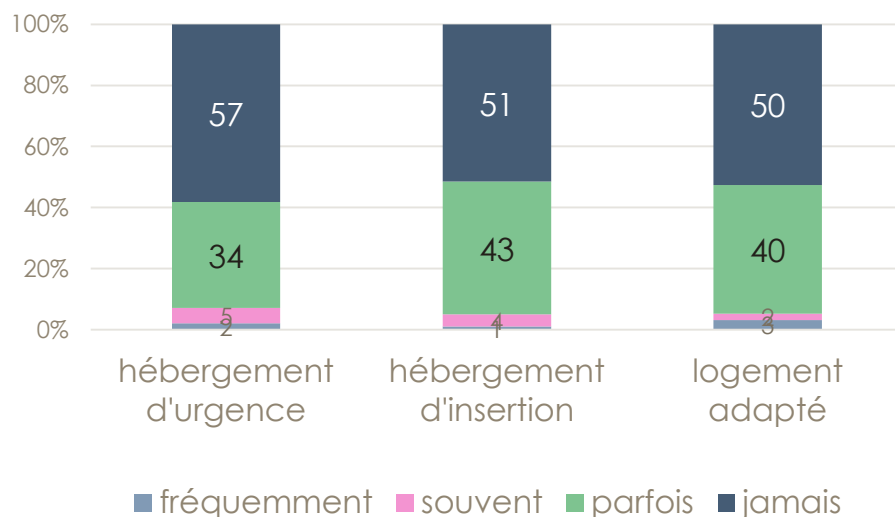
□ Commission des cas complexes (Q50. 47 réponses « autre »)

- Etablissement de santé mentale / CMP / EMPP : 13
- Hôpitaux / PASS : 11
- SPIP : 9
- Organismes de protection des majeurs : 6
- Mission locale : 4
- Structure addictologie : 2
- Structures spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violence : 1
- Protection de l'enfance : ASE / PJJ / MECS / prévention spécialisée : 1
- Asile : 1
- Police / gendarmerie/ pompiers : 1

Evaluation et orientation

Refus des structures

Q51. Le SIAO observe-t-il des refus non justifiés de la part des structures ?



- **Les refus restent exceptionnels**
- **Le SIAO peut interroger les opérateurs en cas de refus injustifiés / les refus sont retravaillés** avec les structures concernées et **l'Etat peut être sollicité en arbitrage** / les motifs des refus sont présentés, analysés et peuvent être invalidés en **commission SIAO** et des réflexions sont menées pour trouver des solutions

- **Les refus non justifiés concernent presque autant l'hébergement d'urgence (42% des SIAO) que l'hébergement d'insertion (48%) et le logement adapté (47%)**
- **Principaux motifs de refus :**
 - **mixité des publics et préservation de l'équilibre de la structure** / éviter le cumul de problèmes psychologiques, problématiques addictives, troubles du comportement incompatibles avec l'accueil collectif (exemple : violences)
 - Certains SIAO évoquent des refus non justifiés en raison de la situation administrative des personnes (4)
 - La présence d'animaux est citée par un SIAO

Orientation des publics - Bilan

Difficultés mentionnées par les SIAO

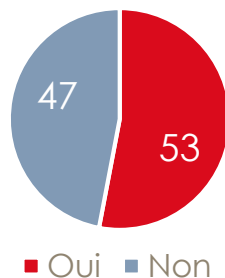
- 1. Des demandes incomplètes de la part des prescripteurs ou avec des informations insuffisamment fiables** (difficulté citée par plus de 20 SIAO)
 - Renseignement partiel de la demande dans SI SIAO pour certains acteurs
 - Hétérogénéité des pratiques des prescripteurs
 - Recueil d'informations complémentaires et actualisation des demandes chronophages
- 2. Difficultés à mobiliser les opérateurs pour avoir des données complètes et actualisées sur l'offre disponible** (plus de 20 SIAO) ou pour la **mise à disposition des places** (6)
 - Certains opérateurs envoient les informations tardivement, de manière non systématique ou en transmettant des informations incomplètes sur le type de places
 - Certains opérateurs n'utilisent pas l'application SI SIAO
 - Des orientations directes qui ne permettent pas au SIAO d'avoir une vision globale de la demande et de l'offre (concernent un tiers des SIAO pour l'urgence et l'insertion)
 - Manque de coopération de certains opérateurs pour mettre les places à disposition
- 3. Saturation du 115** qui empêche un recensement exhaustif des demandes (non recours) (7) / **Amplitude horaire du 115 insuffisante pour les SIAO qui ne sont pas ouverts tout le temps** (12 SIAO concernés)
- 4. Inadéquation entre offre et demande** notamment pour les profils complexes / Saturation du parc (5)
- 5. Diversité des projets associatifs** et **manque de lisibilité** des dispositifs (5)
- 6. Difficultés pour disposer d'une évaluation médicale et mobiliser les acteurs de la santé** (46% des SIAO n'ont pas recours à une évaluation médicale)

- 
1. Orientation des publics
 2. **Accès au logement**
 3. Observation sociale
 4. Coordination des acteurs
 5. Bilan des missions des SIAO

Accès au logement

Identification des publics - Procédures

Q61. Le SIAO a-t-il mis en place une procédure pour identifier les personnes en demande d'un logement ?



- **Près de la moitié des SIAO n'ont pas encore mis en place de procédure pour identifier les personnes en demande d'un logement.**

- **Organisation en pôle logement dans 15 SIAO (Q12)**
- **Présence d'un référent spécialisé logement dans 25 SIAO (Q15)**

□ **Exemples de pratiques (Q.62)**

- Orientation vers un diagnostic « accès au logement » dès l'expression de la demande (7) / « préconisation logement » réalisée dans le SI-SIAO (10) / utilisation d'un outil spécifique pour évaluer l'éligibilité au logement (3)
- Tenue d'une liste d'attente actualisée par le SIAO (7)
- Transmission mensuelle des informations des opérateurs via SI-SIAO ou via un fichier de suivi (5)
- Identification des personnes lors des passages en commissions (5)
- Labellisation dans Syplo des ménages prioritaires par le SIAO (14) / suivi des demandes de logements sociaux (5) / accès consultatifs aux logiciels bailleurs (5) / guichet enregistreur SNE (1) / réalisation systématique d'une demande de logement social (1)
- Travail partenarial DDCS/SIAO de définition des critères de priorisation des publics notamment dans le cadre du PDALHPD (3)

- **Principales raisons citées par les SIAO en cas d'absence de procédure d'identification mise en place :** pas d'accès Syplo (3) / rôle assuré par la DDCS (3) ou par les prescripteurs (2) / pas de tension sur le logement (2)
- **La répartition des rôles entre DDCS et SIAO est variable d'un territoire à l'autre** (exemple : labellisation Syplo).

Accès au logement

Identification des publics - Outils

- **71% des SIAO n'utilisent pas Syplo** (Système priorité logement pour le relogement des publics prioritaires) **(Q.66)**
 - 29% des SIAO utilisent Syplo : pour inscrire les ménages (14 SIAO), labelliser les ménages prioritaires (20 SIAO) ou simplement en mode consultation (11 SIAO)

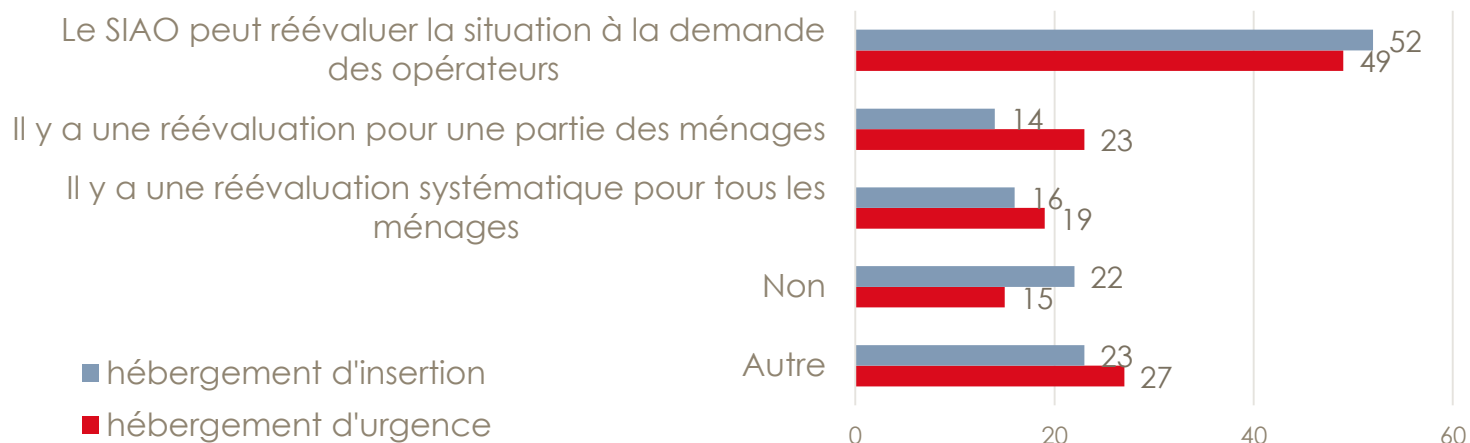
- **85% des SIAO n'utilisent pas le SNE** (Système national d'enregistrement de la demande de logement social) **(Q.67)**
 - 15% des SIAO utilisent le SNE : 6 SIAO l'utilisent en tant que guichet enregistreur, 12 pour d'autres usages (consultation de l'avancement des dossiers...)

- **Autres outils utilisés pour identifier les personnes en demande d'un logement (Q.62)**
 - Logiciel SI SIAO (préconisation logement) : cité par 14 SIAO
 - Outils de suivi divers (fiche de liaison / tableau des prêts à sortir / liste d'attente) : 10 SIAO
 - Autres : tableau de suivi créé par le SIAO / fiche d'évaluation remplie par les prescripteurs / fiche navette des opérateurs vers le SIAO / grille d'évaluation partagée spécifique au logement

Accès au logement

Suivi de parcours

Q56 et 57. Une réévaluation de la situation par le SIAO des personnes ou des ménages est-elle prévue ultérieurement à sa prise en charge en hébergement ?



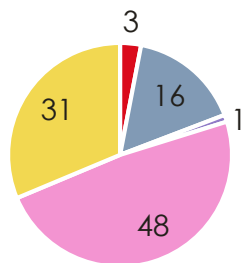
- **Les modalités de réévaluation sont généralement similaires entre urgence et insertion et très variables selon les territoires** (27 commentaires hébergement d'urgence / 23 commentaires insertion)
 - Réévaluation systématique en cas de demande de réorientation / à chaque demande de prolongation de la prise en charge / uniquement en cas de nouvelle demande du ménage / / avant l'étude du dossier en commission d'orientation
 - Réévaluation de la situation par les structures d'hébergement tous les mois / tous les 3 mois (pour plusieurs départements) / tous les 6 mois minimum
 - Le SIAO s'assure de l'évaluation lors d'une saisine SI SIAO ou assure cette évaluation en cas de nouvelle sollicitation par la personne

Accès au logement

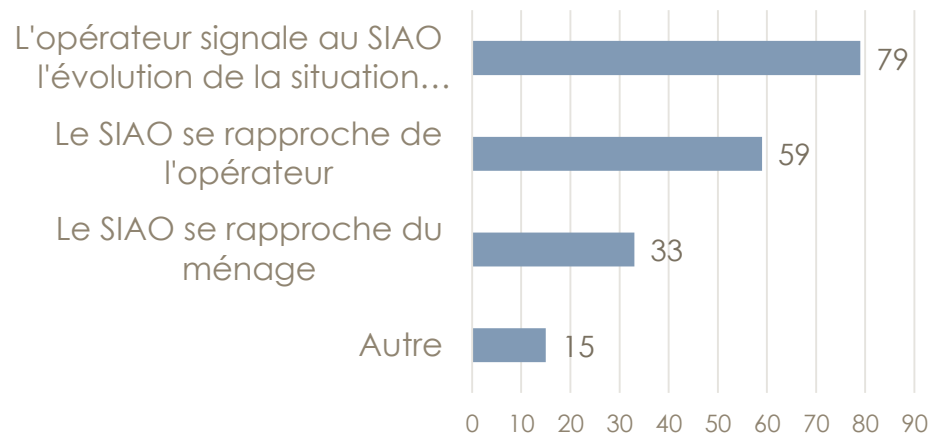
Suivi de parcours

Q58. Le SIAO suit-il la situation de la personne jusqu'à

- l'accès à un hébergement d'urgence
- l'accès à un hébergement d'insertion
- l'accès à un logement temporaire
- l'accès à un logement pérenne
- autre



Q59. Comment le SIAO suit-il la situation de la personne ou du ménage ?



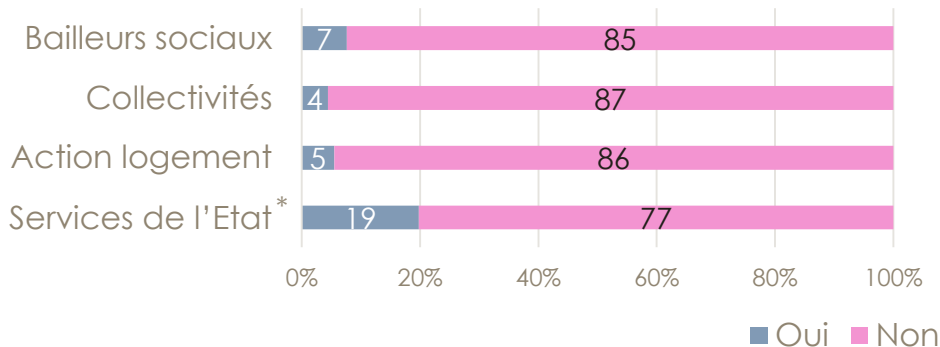
- **La mission de suivi est différemment prise en compte selon les SIAO**
 - en général pas de suivi systématique ni d'information systématique sur les sorties des dispositifs
- **Les modalités de suivi s'adaptent à chaque situation : le SIAO peut suivre certaines personnes jusqu'à l'hébergement d'urgence, d'autres jusqu'au logement**
 - suivi du parcours des ménages tant qu'il existe une demande (urgence/insertion/logement) / tant que la personne est accueillie dans un dispositif AHI / jusqu'à ce qu'une solution adaptée soit trouvée
- **C'est généralement l'opérateur qui signale l'évolution de la situation**
- **Des réflexions sont en cours dans plusieurs SIAO pour améliorer le suivi des personnes**
- **Difficultés : manque de temps, outils inadaptés**

Accès au logement

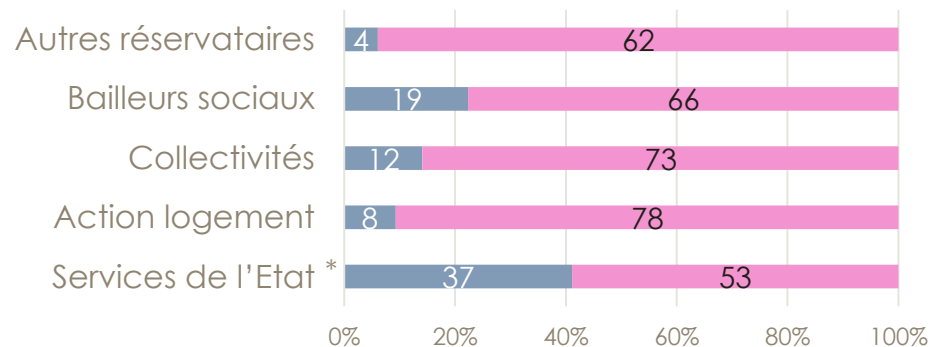
Partenariats avec les acteurs du logement

□ La majorité des SIAO n'ont aucun partenariat avec les réservataires

Q63. Le SIAO dispose-t-il de protocoles ou conventions de mise à disposition de logements sociaux par les acteurs suivants ?



Q64. Le SIAO a-t-il d'autres formes de partenariat avec les réservataires ?



* Services de l'Etat chargés de gérer les contingents des logements réservés à l'Etat

□ Q65. Autres formes de partenariat avec les réservataires

- Participation aux commissions de traitement des situations (commission d'orientation du SIAO / CCPAEX / Commission DALO / gestion du contingent préfectoral) : cité par 9 SIAO
- Contacts et échanges réguliers en fonction des situations : 8 SIAO
- Recensement mensuel des personnes en capacité à accéder à un logement et transmission à la DDSCS pour inscription sur le contingent préfectoral : 8 SIAO
- Divers : Connaissance et positionnement sur le contingent via une fiche de liaison / Labellisation des demandes prioritaires pour accélérer le passage en CAL / PDALHPD / dans le cadre des orientations AVDL/logement adapté

Accès au logement

Partenariats avec les acteurs du logement

Liens entre l'organisation interne et les partenariats

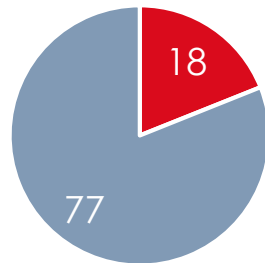
- **Q12 et 63. Parmi les 19 SIAO organisés avec un pôle logement / accompagnement vers le logement / insertion logement / hébergement logement / accompagnement social et accès au logement, 8 ont établi des protocoles ou conventions de mise à disposition de logements sociaux, soit 42 % des SIAO, contre 16% des SIAO sans pôle logement (13 sur 79)**
 - Par les Services de l'Etat : 8
 - Par Action logement : 4
 - Par les collectivités : 2
 - Par les bailleurs sociaux : 3
- **Q15 et 63. Parmi les 25 SIAO disposant d'un référent spécialisé logement, 7 ont établi des protocoles ou conventions de mise à disposition de logements sociaux (28%) (contre 18% des SIAO ne disposant pas de référent logement : 14 sur 76)**
 - Par les Services de l'Etat : 7
 - Par Action logement : 3
 - Par les collectivités : 2
 - Par les bailleurs sociaux : 3
- **Q 12,15 et 63. Parmi les 7 SIAO qui ont établi des protocoles ou conventions de mise à disposition de logements sociaux par les bailleurs sociaux**
 - 2 ont un pôle logement / accompagnement social et accès au logement et un référent logement ; 1 a un pôle logement (sans référent spécialisé logement) ; 1 a un référent spécialisé logement (sans pôle logement) (*il s'agit de 4 SIAO cités plus haut*)
 - 3 n'ont ni pôle logement, ni référent spécialisé

Accès au logement

Partenariats avec les acteurs du logement

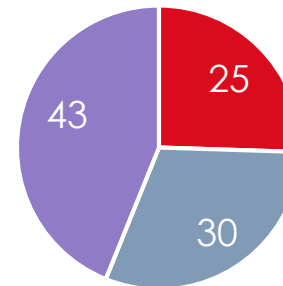
- **La majorité (81%) des conventions d'utilité sociale (CUS) signées entre l'Etat et les bailleurs ne mentionnent pas le partenariat avec le SIAO.**
- **Parmi les départements qui disposent d'un accord collectif départemental (ACD) (56% des départements), le SIAO est associé à l'ACD dans 45% des départements.**

Q27. Le partenariat avec les SIAO est-il mentionné dans les CUS ?
(questionnaire services de l'Etat)



■ Oui ■ Non

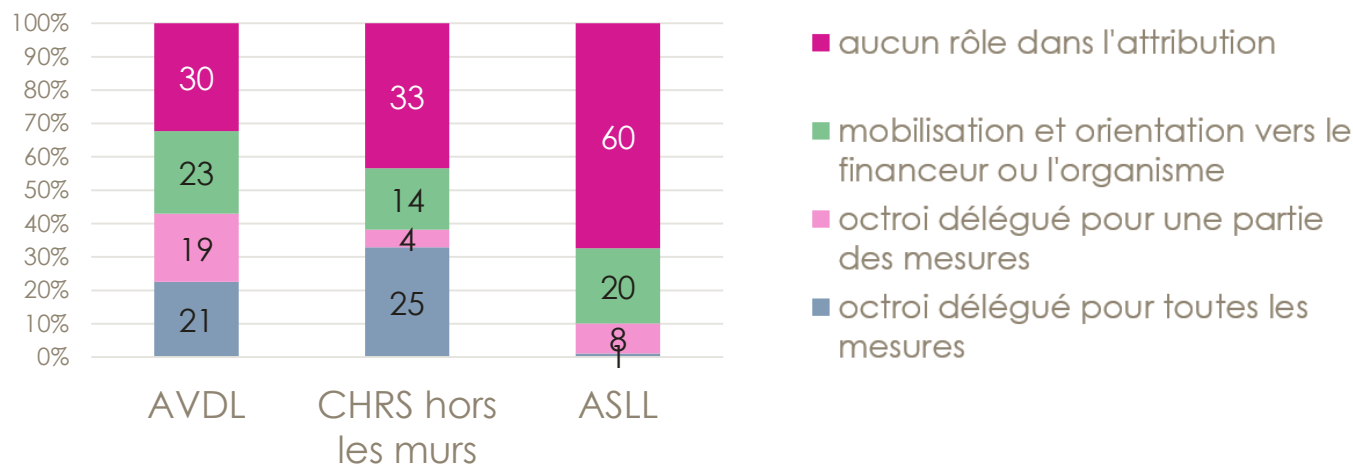
Q28. S'il existe un ACD, le SIAO y est-il associé ?
(questionnaire services de l'Etat)



■ Oui ■ Non ■ Le département ne dispose pas d'ACD

Accès au logement Accompagnement

Q54. Quel rôle le SIAO joue-t-il dans l'orientation et/ou l'octroi des mesures d'accompagnement ?

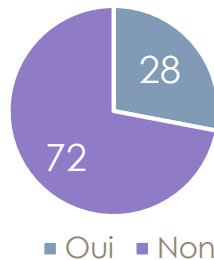


- **Une grande partie des SIAO ont un rôle dans l'attribution des mesures d'accompagnement** : 68% pour l'AVDL, 57% pour les CHRS hors les murs et 33% pour l'ASLL
- **90% des SIAO procèdent à une évaluation des besoins d'accompagnement** : 68% pour l'accompagnement global et 56% pour l'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement
- **Environ 30 % des SIAO exercent eux-mêmes des missions d'accompagnement individuel**, dont l'accompagnement des personnes hébergées à l'hôtel (10 SIAO). Autres situations : accompagnement confié au SAO, dans le cadre du logement d'abord, référent de parcours, mise en place d'un processus pour l'accès direct au logement, pour des personnes ciblées (situation de très grande exclusion, victimes de violences)

Accès au logement Accompagnement

- **Un/des mode(s) de coordination des moyens de l'accompagnement est(ont) présents sur 28 départements – 13 sont portés ou co-animés par le SIAO**

Q24. Existe-il sur votre territoire un/des mode(s) de coordination des moyens de l'accompagnement ?
(questionnaire services de l'Etat)



- **Différents porteurs selon les territoires :**
 - le SIAO (cité par 18 SIAO)
 - le CD (6)
 - la Métropole (Grenoble, Nantes, Nîmes)
 - le CIAS / CCAS (3)
 - la DDCS (1)
 - Ou un copilotage : DDCS et CD, Etat et SIAO, CCAS et SIAO...
- **Participation du SIAO aux instances territoriales**

- **Parmi les 28 modes de coordination de l'accompagnement**

- **11 (37%) sont des plateformes territoriales d'accompagnement**, dont expérimentation menée dans le cadre de l'AMI logement d'abord
- 19 (63%) autres modes de coordination : Comité réunissant Etat et CD pour coordonner les mesures AVDL et ASLL, Commission territoriale réunissant CD, DDCS, et Métropole pour la mobilisation des mesures ASLL, AVDL, MASP, accompagnement budgétaire, ...
- En IDF, réflexions régionales en cours relative à la relocalisation de l'accompagnement social des ménages hébergés à l'hôtel avec mise en place d'une plateforme départementale d'accompagnement

Accès au logement - Bilan

Difficultés mentionnées par les SIAO

1. Difficultés liées au suivi du SIAO après l'entrée en structure

- Manque d'informations transmises au SIAO par les opérateurs (22)
- Inadaptation de l'outil SI-SIAO pour suivre les situations (13)
- Difficultés à garder le contact avec les personnes (6)

2. Inadéquation entre offre et demande de logements (typologie et saturation du parc : manque de petits logements, forte tension du parc locatif) : difficulté citée par 18 SIAO

3. Partenariats avec les acteurs du logement insuffisamment développés, en particulier les bailleurs sociaux (16) / pas de contingents à disposition du SIAO (4) / mobilisation et acceptation de la démarche difficile (3)

4. Outillage inadéquat : SI-SIAO pas optimal pour effectuer un suivi des parcours des personnes (13), pas d'accès aux outils Syplo / SNE pour plusieurs SIAO (7)

5. Manque de moyens des SIAO pour renforcer cette mission (3), notamment pour le suivi des parcours (14)

6. Des mesures d'accompagnement qui ne sont généralement pas à disposition du SIAO (12)

- Certains SIAO n'ont « la main sur » aucun dispositif d'accompagnement (17 SIAO n'ont aucun rôle dans l'orientation et/ou l'octroi des mesures AVDL, CHRS hors les murs et ASLL)
- Manque d'articulation du SIAO avec le Conseil départemental et l'ASLL dans certains départements, ainsi qu'avec les acteurs de la santé (7)
- Un éparpillement et un cloisonnement des mesures d'accompagnement selon les acteurs et les financeurs qui ne favorisent pas un accompagnement pluridisciplinaire

7. Situations des personnes complexes (5) / Publics parfois difficiles à convaincre (2)

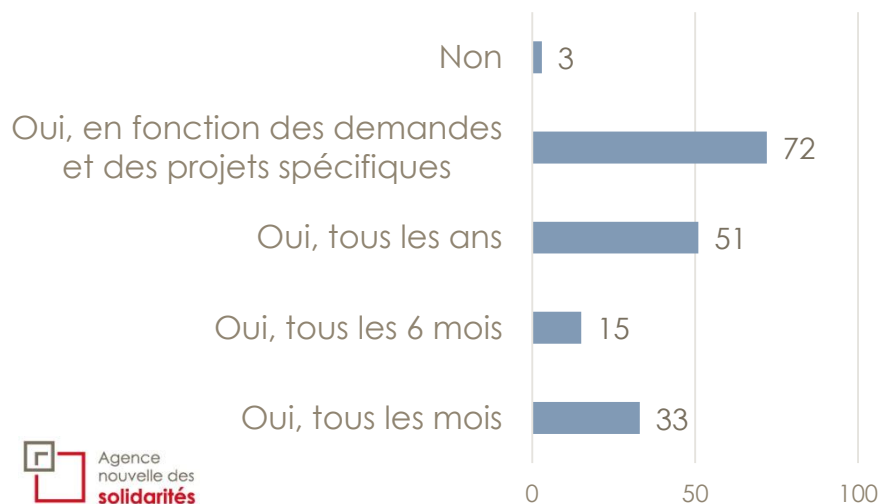
8. Acculturation insuffisante à la philosophie du logement d'abord (manque d'appropriation) (2)

- 
1. Orientation des publics
 2. Accès au logement
 3. **Observation sociale**
 4. Coordination des acteurs
 5. Bilan des missions des SIAO

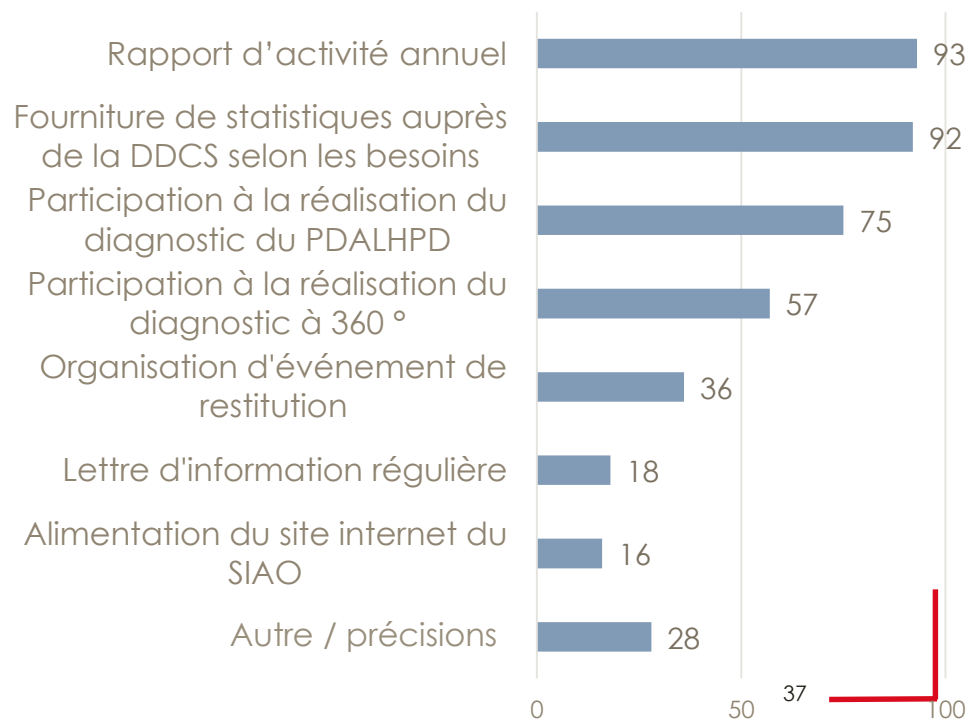
Observation sociale

- **61% des SIAO ont affecté des ressources humaines pour assurer la mission d'observation sociale**
 - Un **référént spécialisé observation sociale dans 22 SIAO**
 - Différents types de personnels en charge de cette mission : chargé d'étude et d'observatoire, référént des systèmes d'information, travailleur social chargé des statistiques, coordonnateur ou coordinatrice du SIAO, personnel de direction, personnel mis à disposition DDCS
 - Mission parfois assurée par l'ensemble de l'équipe (5 SIAO)
 - Mobilisation de 0,5 à 2 ETP (Q85)
 - En projet dans plusieurs SIAO (6)
- **Un pôle observation sociale dans 16 SIAO**

Q86. Le SIAO réalise-t-il une analyse des données d'observation sociale, dont l'offre et la demande ?



Q87. Quels sont les formats de diffusion ?



Observation sociale - Bilan

Difficultés mentionnées par les SIAO

1. **Un manque de moyens humains** du SIAO et un **besoin de compétences spécifiques** (difficulté citée par 32 SIAO)
2. **Manque d'outils** et **difficultés d'utilisation du SI SIAO** pour l'exploitation des données d'observation sociale (21)
3. **Absence d'harmonisation des indicateurs** (6)
4. **Difficultés à obtenir des données complètes** des partenaires (5)
5. Autres : formation nécessaire (1), offre en maraudes insuffisante (1), attendus de la mission non précisée (1)

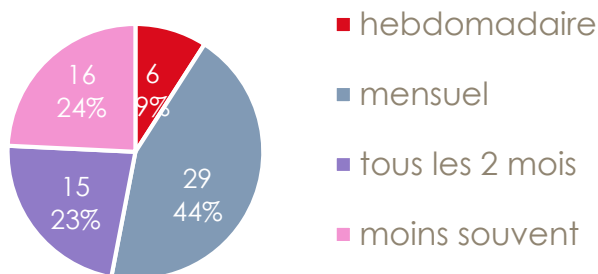
- 
1. Orientation des publics
 2. Accès au logement
 3. Observation sociale
 4. **Coordination des acteurs**
 5. Bilan des missions des SIAO

Coordination des acteurs

Acteurs de la veille sociale

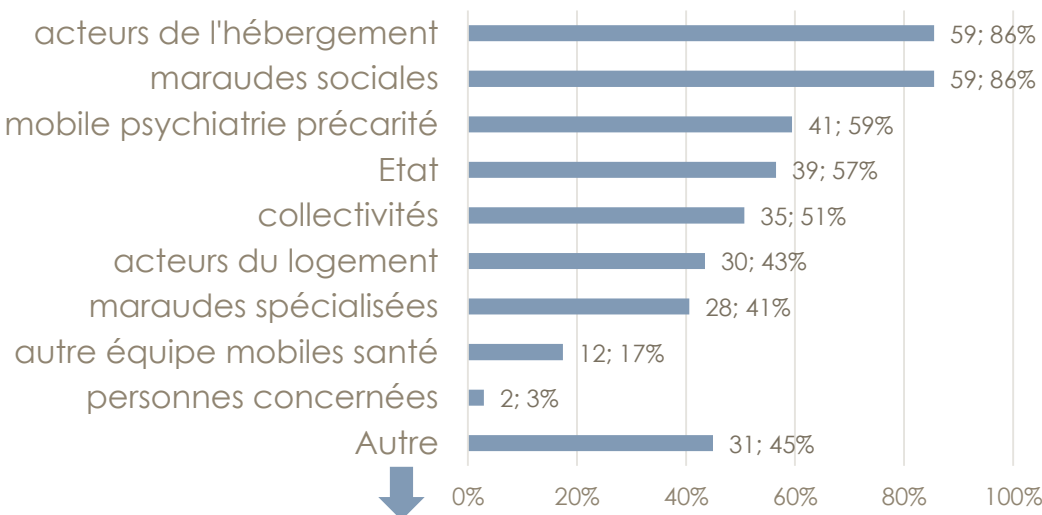
- **90% des SIAO ont effectué un recensement de tous les acteurs contribuant à la veille sociale** (Q68)
- **66% des SIAO organisent des réunions régulières de coordination des acteurs de la veille sociale pour** (Q69 et 72)
 - Le maillage territorial (82%)
 - Le traitement de situations individuelles (68%)
 - La sensibilisation à des thématiques (66%)
 - Échanger sur des actualités, informations sur le plan hivernal/canicule, pratiques, process et outils, formations des prescripteurs, observation sociale...

Q70. Fréquence



- **Organisation en pôle coordination et veille sociale dans 11 SIAO**
- **Présence d'un référent spécialisé coordination et veille sociale dans 22 SIAO**

Q71. Participants

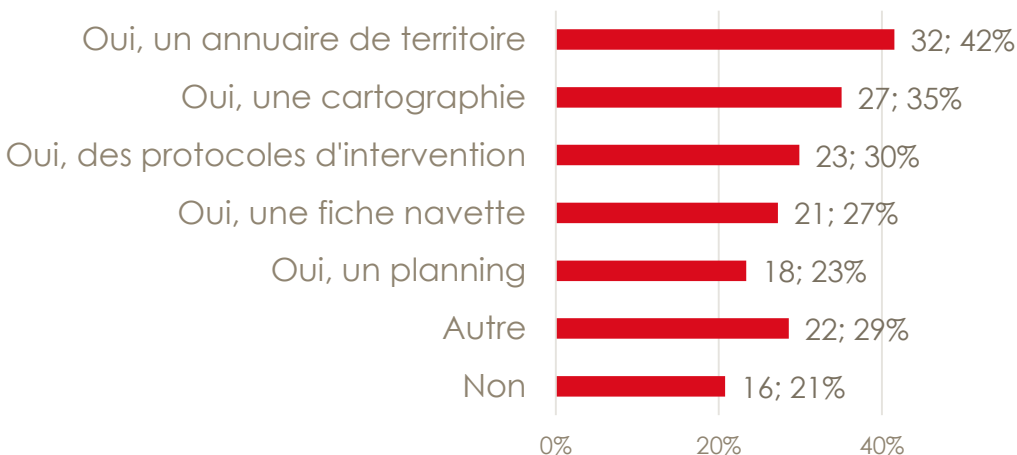


Accueils de jour (10 SIAO), associations caritatives (4), SPIP (4), associations tutélaires (3), hôpitaux (PASS, psychiatrie, CMP) (7), travailleurs sociaux de secteur, CCAS, SAO (2), prévention spécialisée (2), police, participants spécifiques en fonction des situations/des thématiques

Coordination des acteurs

Acteurs de la veille sociale

Q73. Des outils spécifiques ont-ils été mis en place ?

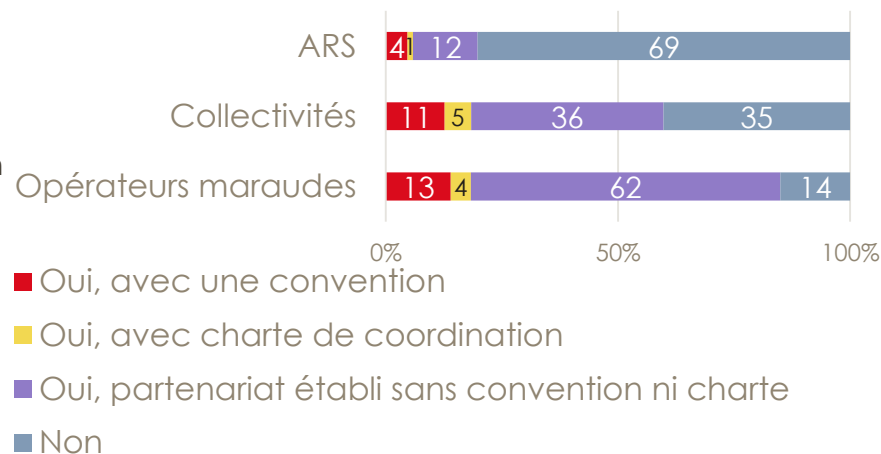


Autres outils cités par les SIAO :

- Guide des dispositifs : 4
- ODJ et CR de réunions de la veille sociale (répartition des actions) : 4
- Données statistiques : 2
- Guide pour les usagers : 2
- Guide pour les maraudeurs bénévoles : 1
- Tableau de suivi : 1
- Mailing : 1
- Compte rendu de suivi des situations : 1
- Règlement de fonctionnement / charte : 1
- Protocole d'intervention pour les publics spécifiques (ex : femmes victimes de violence) : 1

□ **Les partenariats avec les acteurs de la veille sociale sont peu formalisés** : moins d'un tiers des SIAO ont un protocole d'intervention ou une fiche navette, très peu de SIAO ont des convention ou des chartes de coordination

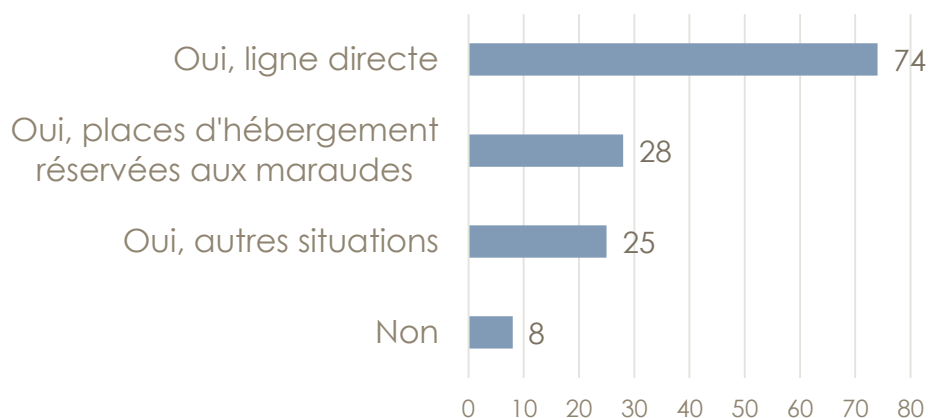
Q74. Le SIAO a-t-il établi des partenariats avec les acteurs de veille sociale ?



Coordination des acteurs

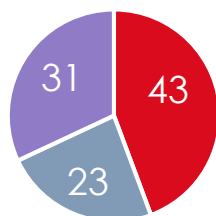
Acteurs de la veille sociale

Q75. Le SIAO et les maraudes ont-ils instauré un système de partenariat pour le signalement de situations d'urgence rencontrées lors de la réalisation des circuits ?



- **Autres situations citées par les SIAO :**
- Sollicitation 115 par les maraudes : 5
 - Fiche navette : 2
 - Contacts téléphoniques : 2
 - Places de nuit (abri-SAS) : 2
 - Retours par mail : 1
 - Utilisation du SI SIAO : 1
 - Remise des places vacantes du 115 : 1
 - Places réservées aux maraudes pendant la période hivernale : 1

Q76. Les opérateurs communiquent-ils au SIAO leurs compte-rendu de maraudes ?



- Oui toute l'année
- Oui pendant la période hivernale uniquement
- Non

Coordination des acteurs

ASE, sortants de prison, demandeurs d'asile, personnes en situation de prostitution, femmes victimes de violence (cf. diapo 44)

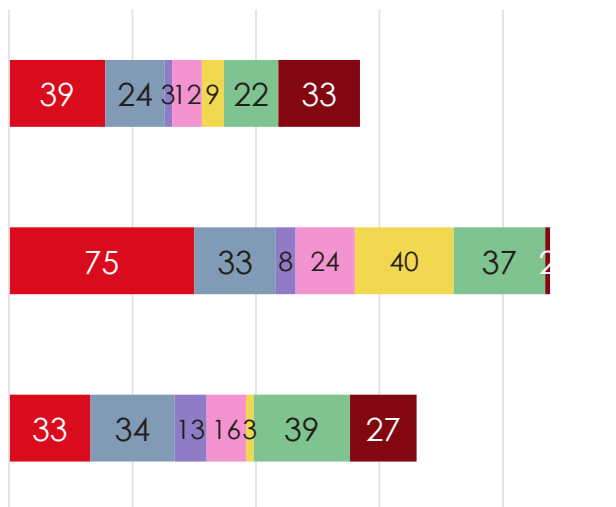
- **Presque tous les SIAO (99) ont établi un partenariat avec les associations d'accueil des femmes victimes de violence (FVV)**
 - 80 pour prendre en charge les FVV en hébergement d'urgence
 - 71 pour mobiliser leur expertise pour une prise en charge adaptée
 - 37 conventions de partenariat signées
- **Presque tous les SIAO (97) ont établi un partenariat avec les services pénitentiaires (SPIP) pour la prise en charge des sortant de prison**
 - 75 pour préparer les sorties et/ou prévenir les ruptures
 - 40 conventions de partenariat signées
- **La majorité des SIAO ont établi des partenariats avec :**
 - **les plateformes d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile** pour la prise en charge des demandeurs d'asile : 74 partenariats établis, dont 34 pour mobiliser leur expertise pour une prise en charge adaptée (3 conventions signées)
 - **les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)** du Conseil départemental et des associations opératrices pour la prise en charge des jeunes relevant ou sortant de l'ASE : 66 partenariats établis, dont 39 pour préparer les sorties et/ou prévenir les ruptures (9 conventions signées)
 - **les associations d'accompagnement des personnes en situation de prostitution** : 65 partenariats établis, dont 34 pour préparer les sorties et/ou prévenir les ruptures (7 conventions signées)

Coordination des acteurs

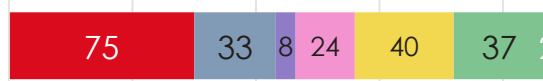
ASE, sortants de prison, demandeurs d'asile, personnes en situation de prostitution, FVV

Q77, 81, 82, 83 et 84. **Le SIAO a-t-il établi une coopération avec...**

les services de l'ASE du Conseil départemental et des associations opératrices pour la prise en charge des jeunes relevant ou sortant de l'ASE



les services pénitentiaires pour la prise en charge des sortants de prison



les plateformes d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile pour la prise en charge des demandeurs d'asile



les associations d'accompagnement des personnes en situation de prostitution



les associations d'accueil des femmes victimes de violence



Plusieurs réponses possibles

- Préparation de la sortie et/ou prévention des ruptures
- Mobilisation de leur expertise pour une prise en charge adaptée
- Faciliter l'ouverture des droits
- Formation et information des travailleurs sociaux
- Convention de partenariat signée
- Autre
- Aucun lien

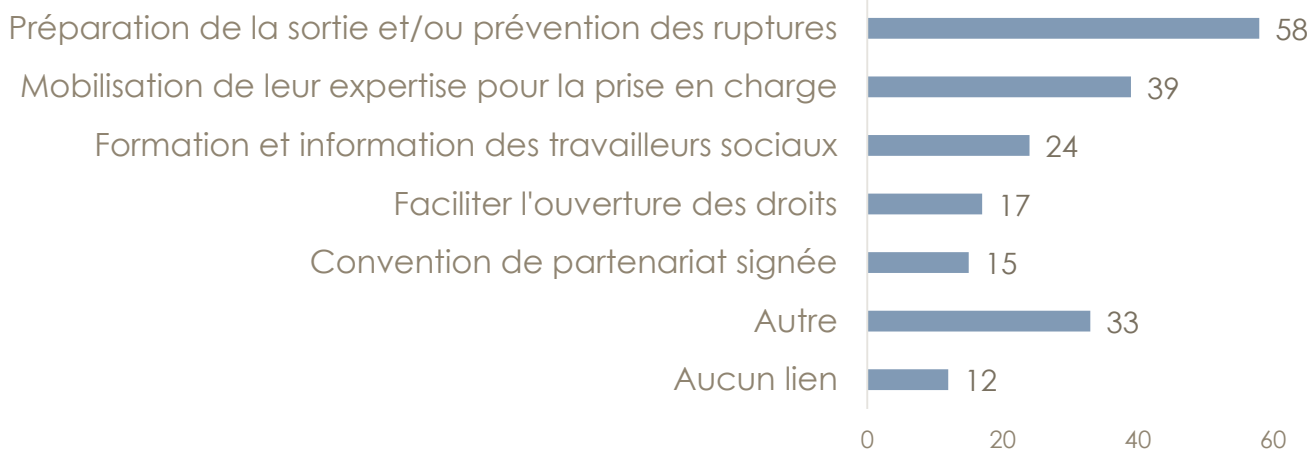
- Prise en charge en hébergement d'urgence
- Mobilisation de leur expertise pour une prise en charge adaptée
- Formation et information des travailleurs sociaux
- Convention de partenariat signée
- Autre
- Aucun lien

Coordination des acteurs

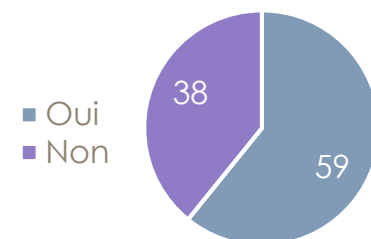
Acteurs de la santé

- **Les partenariats prennent des formes variables :**
 - Participation réciproque aux commissions d'orientation
 - Contacts informels en fonction des situations
 - Prescripteurs SI-SIAO
 - Mise à disposition de personnel
 - Participation à la gouvernance
 - Information relatives aux places vacantes / préconisation pour les entrées / régulation des places LAM/LHSS/ACT

Q78. Coopération avec le secteur hospitalier

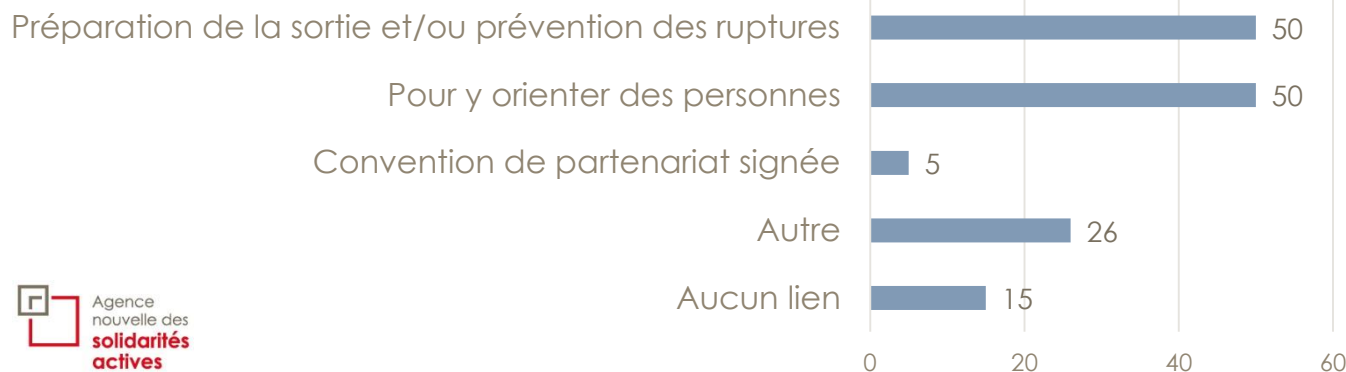


Q79. Coopération avec d'autres acteurs de santé



Acteurs de l'addictologie (CAARUD, CSAPA...), équipes mobiles de psychiatrie...

Q80. Partenariat avec des structures de type LAM/LHSS/ACT



- **Organisation en pôle santé dans 1 SIAO**
- **Présence d'un référent spécialisé santé dans 8 SIAO**

Coordination des acteurs - Bilan

Difficultés mentionnées par les SIAO

1. **Manque de moyens humains** / activité **chronophage** (difficulté citée par 13 SIAO)
2. **Réticence des acteurs** (7) et **remise en cause de la légitimité du SIAO** (6)
3. **Complexité de la mission** liée à la **multitude d'acteurs** (3) et aux **tensions entre associations** (5)
4. **Un niveau de coordination variable** selon les types d'acteurs : plus difficile avec les bailleurs sociaux et avec le secteur sanitaire et médico-social (5)
5. **Pilotage de l'Etat insuffisant** (3), besoin du pilotage de l'Etat pour renforcer la légitimité du SIAO

- 
1. Orientation des publics
 2. Accès au logement
 3. Observation sociale
 4. Coordination des acteurs
 5. Bilan des missions des SIAO

Bilan des missions des SIAO

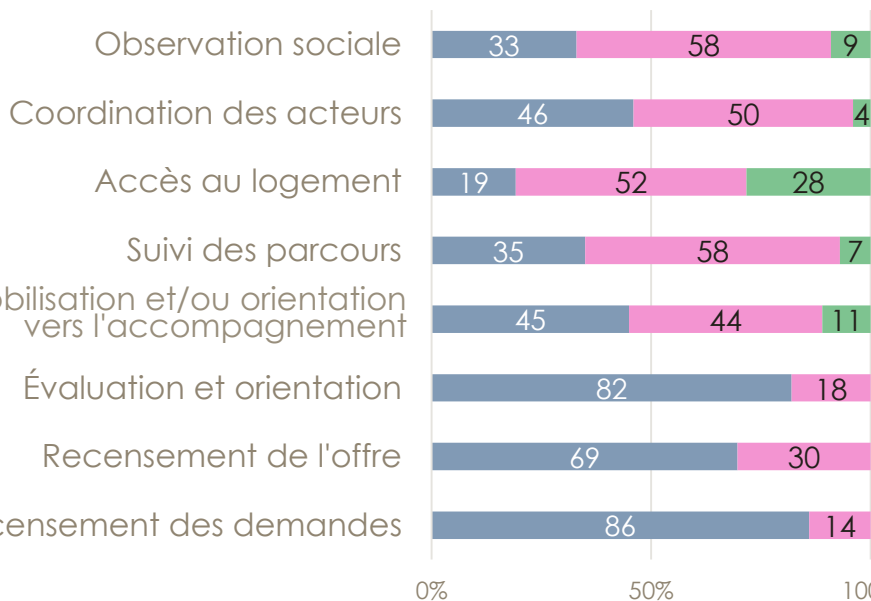
(cf. diapo 49)

- **Les missions historiques d'orientation des publics sont « acquises » : complètement remplies et ne posant pas ou peu de difficultés**
 - Recensement des demandes : mission complètement remplie pour 86 SIAO, mobilisant beaucoup de ressources humaines (parmi les trois missions auxquelles le SIAO consacre le plus de RH pour 80 SIAO)
 - Recensement de l'offre : mission mobilisant peu de ressources humaines (parmi les trois missions auxquelles le SIAO consacre le plus de RH pour 29 SIAO)
 - Évaluation et orientation : mission complètement remplie pour 82 SIAO, mobilisant beaucoup de ressources humaines (parmi les trois missions auxquelles le SIAO consacre le plus de RH pour 88 SIAO)
- **Les missions plus récentes visant à l'accès au logement sont encore partiellement remplies et posent des difficultés**
 - Accès au logement : mission posant le plus de difficultés (de nombreuses difficultés pour 39% des SIAO)
 - Suivi des parcours : mission partiellement remplie pour 58 SIAO (de nombreuses difficultés pour 19% des SIAO)
 - Mobilisation et/ou orientation vers l'accompagnement : mission partiellement remplie pour 44 SIAO (de nombreuses difficultés pour 10% des SIAO)
- **Les missions en cours de consolidation**
 - **Observation sociale** : mission complètement remplie pour 33 SIAO et posant de nombreuses difficultés pour 21% des SIAO
 - **Coordination des acteurs** : mission complètement remplie pour 46 SIAO (de nombreuses difficultés pour 11% des SIAO)
- **Un bilan similaire pour les SIAO et les services de l'Etat (cf. diapo 50)**
 - Une vision similaire sur la réalisation des différentes missions, légèrement plus optimiste pour les services de l'Etat que pour les SIAO

Bilan des missions des SIAO

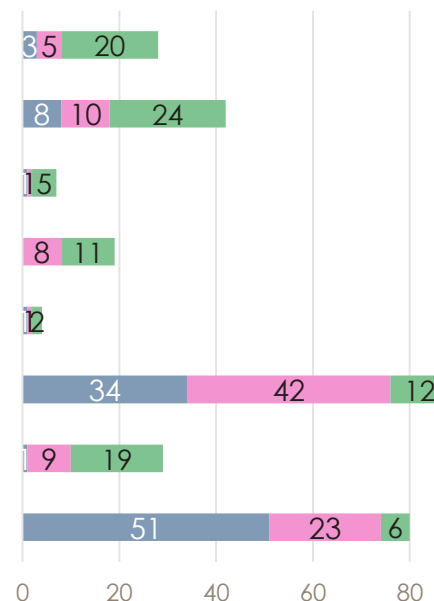
Niveau de réalisation des missions

Q90. Quel est le niveau d'avancement ou de réalisation des missions suivantes pour votre SIAO ?



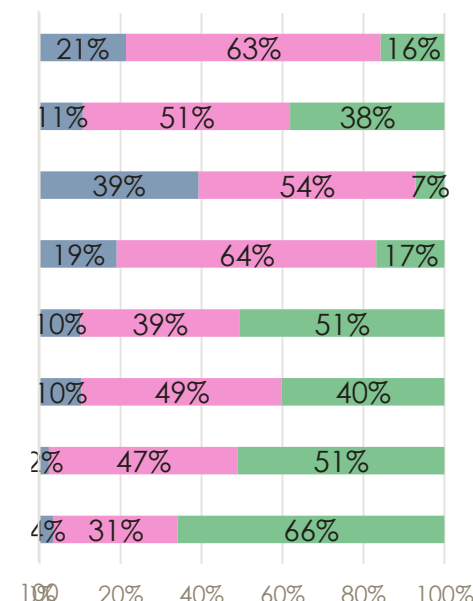
Missions mobilisant le plus de ressources humaines

Q91. Quelles sont les trois missions auxquelles le SIAO consacre le plus de ressources humaines ?



Missions posant des difficultés

Q92. Quelles sont les missions pour lesquelles le SIAO rencontre des difficultés ?



- mission complètement remplie
- mission partiellement remplie
- mission non remplie aujourd'hui

- 1 (mission mobilisant le plus de RH)
- 2
- 3

- de nombreuses difficultés
- quelques difficultés
- pas de difficulté

Bilan des missions du SIAO

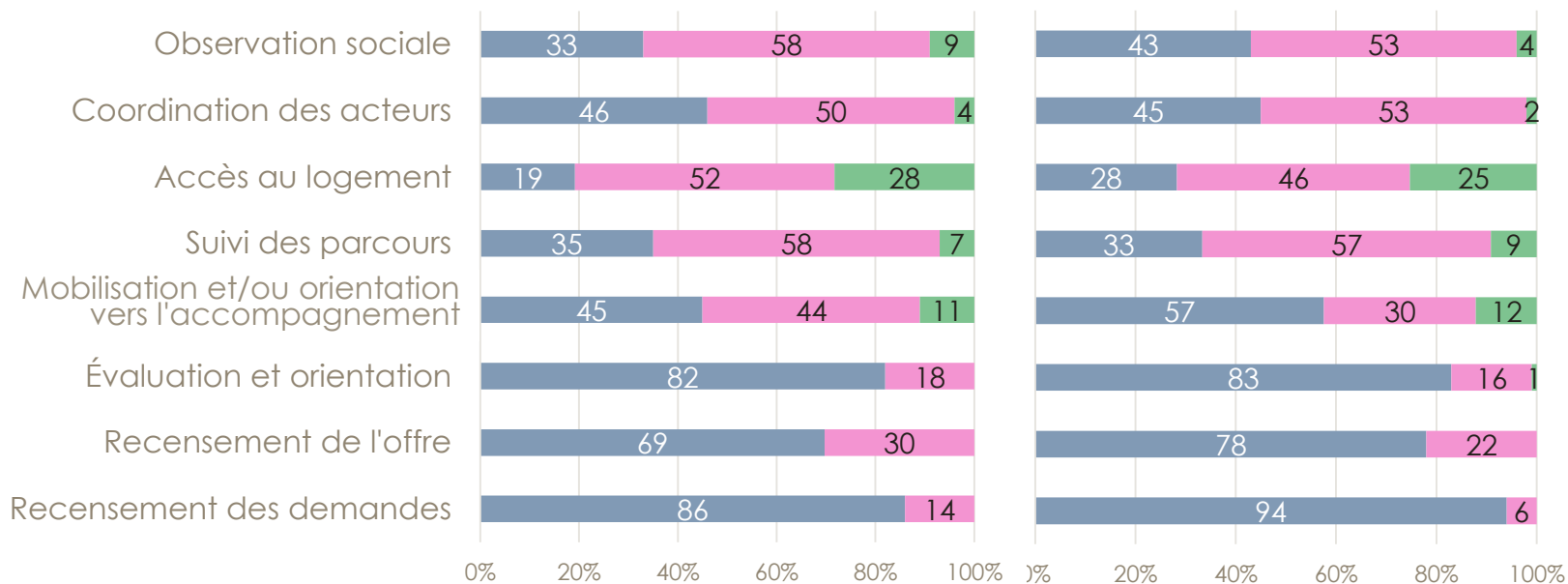
Niveau d'avancement ou de réalisation des missions

Point de vue des SIAO

Q90. Quel est le niveau d'avancement ou de réalisation des missions suivantes pour votre SIAO ?

Point de vue des services de l'Etat

Q29. Quel est le niveau d'avancement ou de réalisation des missions suivantes pour votre SIAO ?



- mission complètement remplie
- mission partiellement remplie
- mission non remplie aujourd'hui

Bilan des missions du SIAO

Propositions d'amélioration citées par les SIAO

- **Améliorer les outils et le SI-SIAO** (proposition citée par 24 SIAO)
 - En particulier pour la gestion et le suivi des demandes et pour l'observation sociale (avoir un outil informatique permettant d'éditer des statistiques en temps réel et de répondre aux enquêtes de l'Etat)
 - Travail sur SYPLO
- **Mobiliser des moyens supplémentaires pour faire face à l'accroissement des missions du SIAO** (15)
- **Renforcer le pilotage et le soutien de l'Etat** (12)
 - Pour mobiliser les partenaires en particulier les opérateurs AHI, les acteurs du logement, les acteurs de la santé
 - Via des instances de pilotage régulières
 - Continuer à informer et communiquer sur les missions du SIAO
- **Développer la fonction d'observatoire social, avec du temps et des compétences dédiées** (3)
- **Renforcer le secteur AHI et l'accès au logement** (4)
 - Hébergement d'urgence, maraudes, accueils de jour
 - Accompagnement social pour l'accès et le maintien dans le logement
- **Des pistes pour faire évoluer l'organisation pour certains SIAO**
 - Exemples : mettre en place une équipe pluridisciplinaire d'aller-vers, mettre en places des permanences délocalisées, réorganisation par pôle, renforcer l'articulation entre l'urgence et l'insertion

Les besoins de formation

Q95. Quels contenus de formation vous semblent prioritaires à développer pour les SIAO ?

☐ Formations « métier » :

▪ Publics :

- Connaissance des publics du SIAO (publics spécifiques / situations complexes) : 5
- Droit des étrangers : 13
- Femmes victimes de violences : 1
- Accompagnement de la souffrance psychique : 1

▪ Dispositifs :

- Dispositifs veille sociale / hébergement / logement / accompagnement : 6
- Logement d'abord : 4
- Formations sur les missions attribuées au SIAO : 2
- Evolution du cadre juridique : 2
- Renforcer les connaissances des dispositifs de santé (Santé mentale/ addictions) : 2

☐ Formation à l'utilisation des outils informatiques :

- Formation en présentiel à l'utilisation de l'outil SI SIAO (SIAO et prescripteurs) : cité par 20 SIAO
- SYPLO : 2

☐ Autres fonctions techniques :

- Ecoutants 115 / Méthodologie d'entretien des appels téléphoniques : 7
- Formation à l'observation sociale : 19
- Partenariats / coordination (santé, ASE, bailleurs) : 7
- Evaluation sociale : 4
- Référent parcours : 2
- Conduite face à des situations de violence verbale et physique : 2
- Formation à l'animation de réunion : 1
- Management : 1
- RGPD : 2

☐ Langues étrangères : 2

Commentaires des SIAO

Q96. Commentaire général (32 réponses)

- Sous dotation qui limite les actions que pourrait mener le SIAO : commentaire cité par 6 SIAO
- Montée en puissance du SIAO / Augmentation des attentes et sollicitations : 5
- Nécessité d'une trame commune pour l'observation sociale : 3
- Légitimité du SIAO à consolider : 2
- Missions principales bien accomplies : 2
- Fonctionnement satisfaisant : 2
- Acteur reconnu : 1
- Acteur qui fédère les partenaires : 2
- Application SI-SIAO structurante : 2
- Plus-value du SIAO en tant que guichet unique : 1
- SIAO considéré comme un service de l'Etat contraignant les opérateurs : 1
- Besoin de rappels réguliers des missions du SIAO aux partenaires : 1
- Difficultés liées au public en situation administrative irrégulière : 1
- Besoin de pouvoir proposer un accompagnement global aux personnes : 1
- Point d'équilibre à trouver entre les aspects techniques et sociaux (vis-à-vis des employés, des recruteurs, des opérateurs, des personnes accompagnées) : 1
- SIAO dépendant des solutions existantes sur les territoires : 1
- Spécificités territoriales impactantes : 1
- Polyvalence des personnels due au manque de moyens : 1
- Nécessaire réactivité du SIAO face à la diversité des publics et dispositifs : 1
- Nécessité de présence sur l'ensemble du territoire : 1
- Pilotage à renforcer : 1
- Problème concernant les demandes liées aux données nominatives et la réglementation RGPD : 1

Commentaires des services de l'Etat

Q30. Avez-vous un commentaire à ajouter ?


(questionnaire services de l'Etat – 44 réponses)

- Missions d'observation sociale à consolider : commentaire cité par 7 DDCS
- Travail à mener sur la centralisation des places contingentées dont résidences sociales : 5
- Renforcement des moyens financiers nécessaires : 5
- Projet de renforcement du SIAO dans son positionnement dans l'accès au logement : 5
- Suivi de parcours à consolider : 4
- Difficultés liées à l'utilisation de l'outil SI SIAO : 2
- Conduite d'un travail de réécriture des accords collectifs départementaux associant le SIAO : 2
- Sollicitations supérieures aux possibilités : 1
- Le SIAO a amélioré les process pour l'accès au logement : 1
- La DDCS travaille étroitement avec le SIAO pour favoriser les parcours de la rue vers le logement : 1
- Améliorer l'identification des publics prêt à accéder au logement : 1
- Créer des liens avec le conseil départemental pour mobiliser des moyens d'accompagnement : 1
- Rôle de médiateur : 1
- Nécessité de piloter un travail sur la gouvernance avec les acteurs locaux : 1
- Difficultés liées à l'absence de certains dispositifs de droit commun : 1



Partie 2 : Le pilotage et la gouvernance des SIAO

1. La gouvernance du SIAO
2. Les moyens du SIAO
3. L'organisation du SIAO
4. Le pilotage du SIAO
5. La participation aux instances du territoire

- 
1. **La gouvernance du SIAO**
 2. Les moyens du SIAO
 3. L'organisation du SIAO
 4. Le pilotage du SIAO
 5. La participation aux instances du territoire

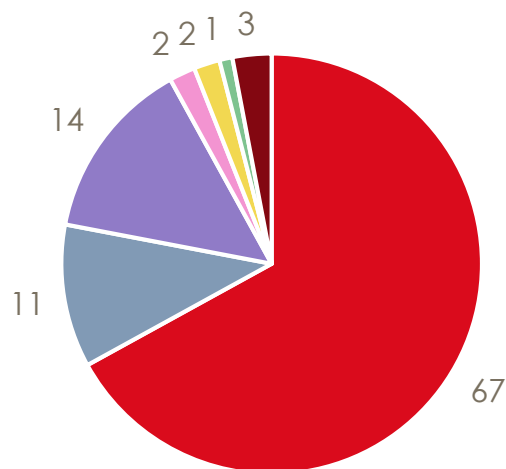
La gouvernance du SIAO

Le statut juridique

- **67% des SIAO sont portés par une association**, 14 % par un GCSMS et 11% par une association d'associations.

Q9. Quel est le statut juridique de la personne morale en charge de la gestion du SIAO ?

- Association
- Association d'associations
- GCSMS
- GIP
- CCAS
- Centre hospitalier
- Autre : Fondation (2), cogestion de deux associations (1)



La gouvernance du SIAO

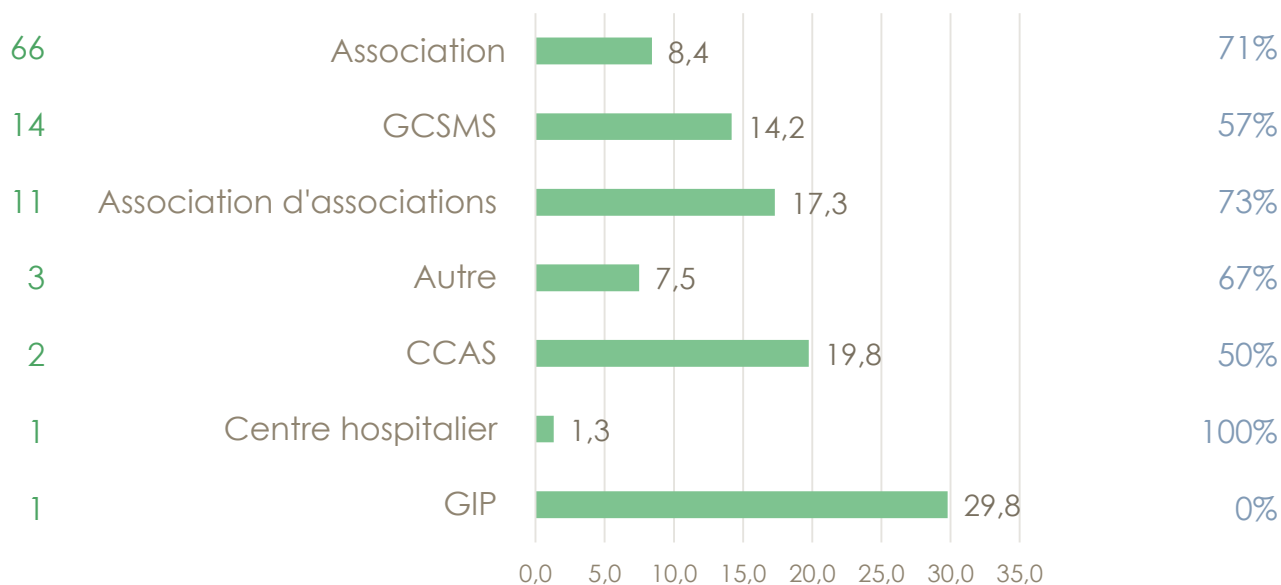
Statut juridique en fonction de la taille des SIAO

- 70% des SIAO ayant un statut **associatif ont moins de 10 ETP**, cela concerne 57% des **GCSMS**
- Les deux SIAO sous statut **GIP** ont un nombre d'ETP supérieur à 20 ETP

Nb de SIAO concernés

Q9 et Q19. Nombre moyen d'ETP en fonction du statut juridique

Part des SIAO ayant un nombre d'ETP < 10



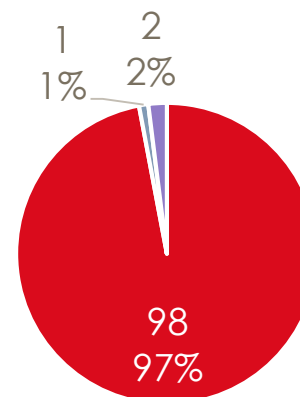
La gouvernance du SIAO

Etat d'avancement du SIAO unique

- **La mise en place du SIAO unique est presque achevée** (99 des 101 départements ont un SIAO unique).

Q7. Le SIAO est-il unique (une personne morale à l'échelle du département regroupant les services urgence, 115 et insertion) ? (questionnaire services de l'Etat)

- Oui, il y a une personne morale unique (y compris groupement)
- Non, il y a plusieurs personnes morales distinctes pour le 115, l'urgence et l'insertion
- Non, il y a plusieurs personnes morales distinctes couvrant des zones infra-départementales différentes



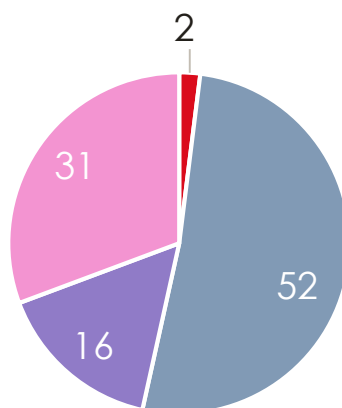
➤ **Les SIAO qui ne sont pas uniques ont 2, 3 ou 4 opérateurs**

- 54 : 4 personnes morales distinctes - 1 SIAO insertion association d'associations + 1 association porteuse du 115 et de 3 SAO territorialisés + 2 associations porteuses de 3 SAO territorialisés → Audit en cours dans un cadre partenarial : l'association a été désignée en octobre pour reprendre le SIAO 54 dans toutes ses dimensions
- 59 : couverture territoriale assurée par 3 groupements d'associations distincts
- 64 : 2 SIAO couvrant des zones infra-départementales différentes, avec un 115 départemental

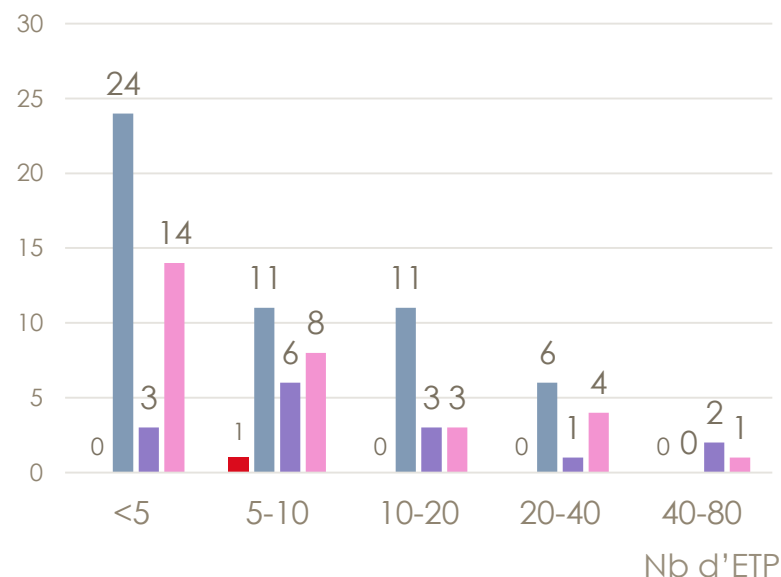
Etat d'avancement du SIAO unique : niveau d'intégration entre l'urgence et l'insertion

Q16. Quel est le niveau d'intégration entre les activités urgence et insertion de façon opérationnelle ?

- 1. Peu ou pas d'interactions entre équipes 115, urgence et insertion
- 2. Interactions régulières entre équipe 115, urgence et insertion
- 3. Transfert de dossiers entre 115, urgence et insertion au cas par cas
- 4. Gestion partagée des listes d'attente et capacité des deux équipes à orienter sur l'ensemble de l'offre 115, urgence à insertion



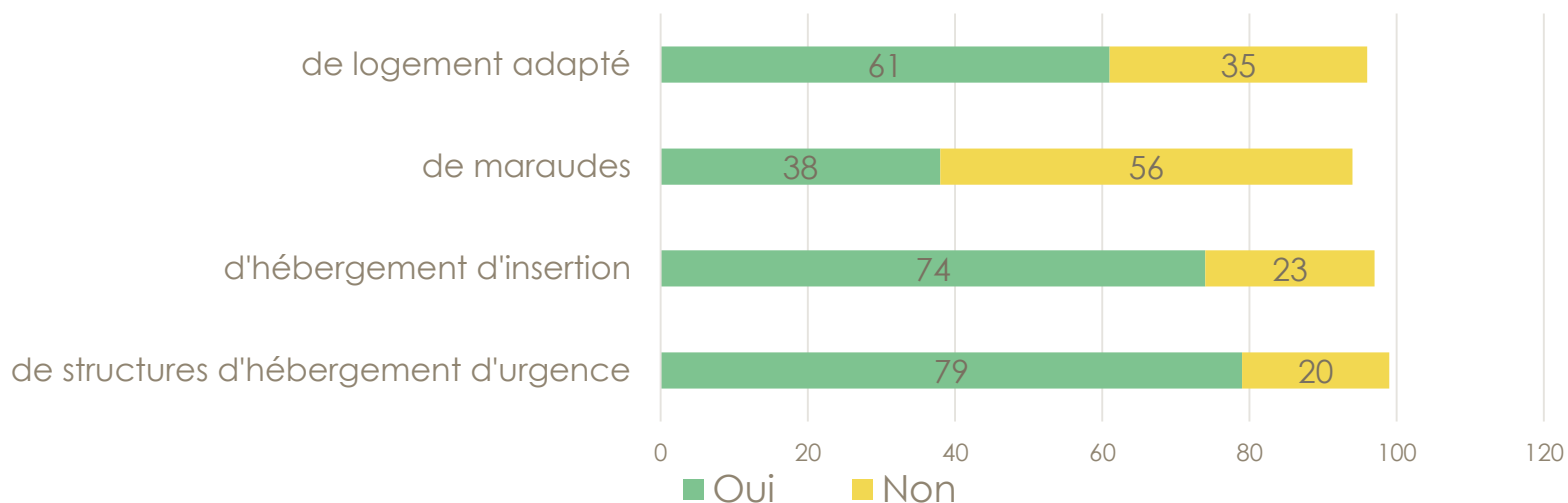
Q16 et Q19. Niveau d'intégration entre les activités urgence et insertion en fonction du nombre d'ETP




- Pour la **quasi-totalité des SIAO** (99 SIAO), **des interactions régulières existent entre les activités d'urgence et d'insertion**
- Globalement, le nombre d'ETP n'est pas corrélé au niveau d'intégration puisque pour **chaque niveau d'intégration, plus de la moitié des SIAO ont un nombre d'ETP inférieur à 10** :
 - 67% des SIAO (35) ayant des interactions régulières entre l'équipe 115, urgence et l'insertion ont un nombre d'ETP inférieur à 10
 - 55% des SIAO (22) ayant une gestion partagée des listes d'attente et la capacité des deux équipes à orienter sur l'ensemble de l'offre 115, urgence à insertion ont moins de 10 ETP

La gouvernance du SIAO

Q15. Le ou les opérateur(s) du SIAO est-il ou sont-ils par ailleurs gestionnaire(s) sur le département (questionnaire services de l'Etat)

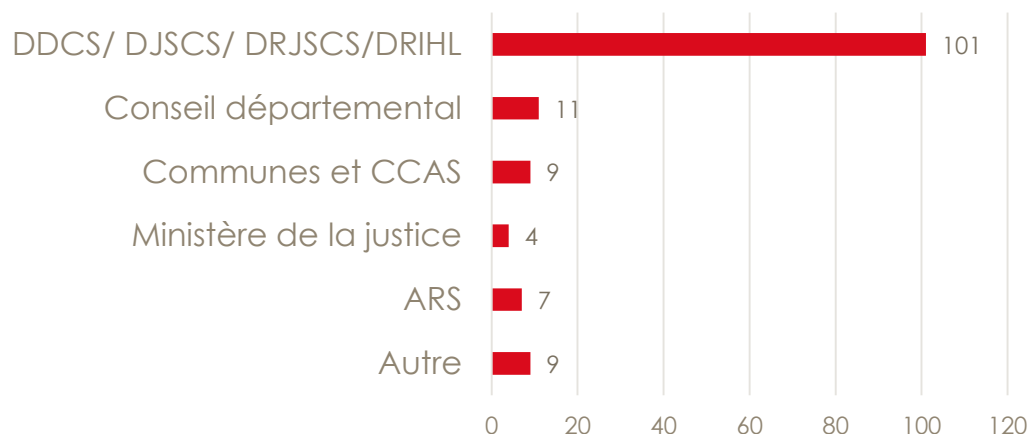


- **La part des opérateurs du SIAO gestionnaires de structures d'hébergement est élevée : 74** sont aussi gestionnaires de structures d'hébergement d'insertion et 79 de structures d'hébergement d'urgence
- 61 sont gestionnaires de logement adapté (dont 60 également gestionnaires d'hébergement d'urgence et/ou d'insertion)
- Seuls 12 SIAO ne sont opérateurs d'aucune structure d'hébergement, ni de logement adapté ni de maraudes

- 
1. La gouvernance du SIAO
 2. **Les moyens du SIAO**
 3. L'organisation du SIAO
 4. Le pilotage du SIAO
 5. La participation aux instances du territoire

Le financement du SIAO

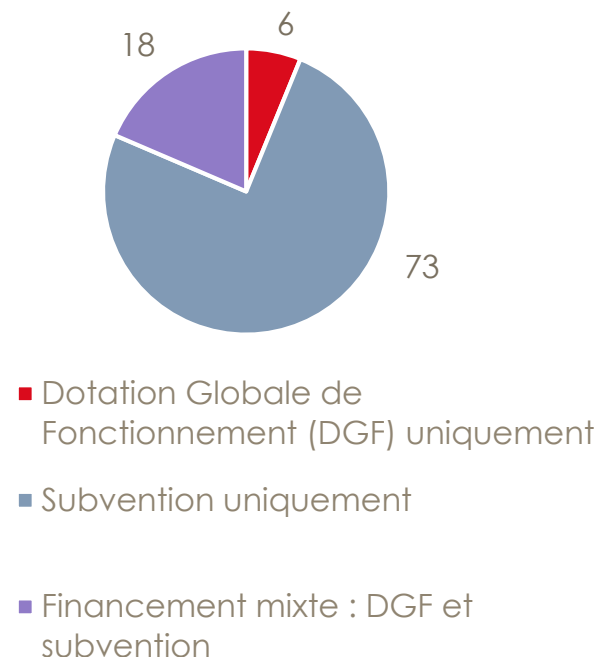
Q17. Quelles sont les sources de financement du SIAO ?



Note : Plusieurs réponses possibles

- **Autres sources** : Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), bailleurs sociaux, SNCF

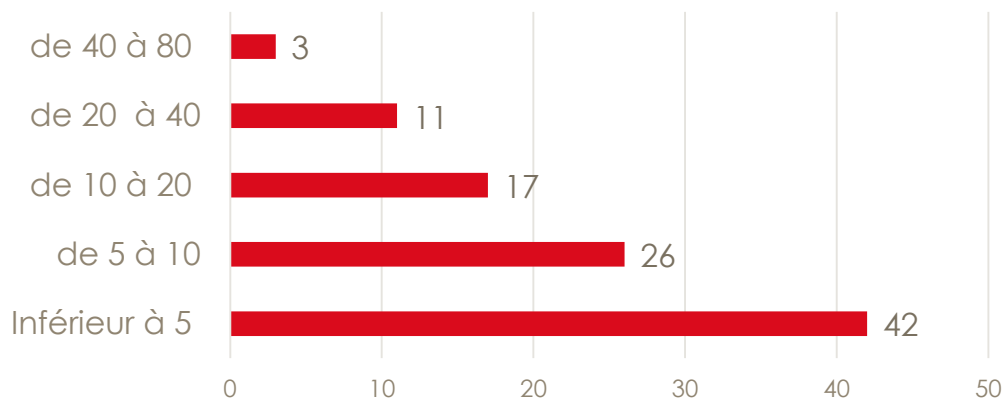
Q18. Quel est le mode de financement de l'Etat ?



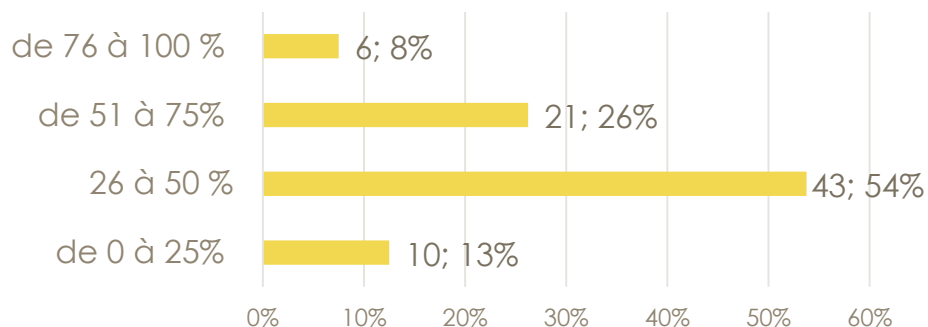
- **Evolution des financements** : 76 départements déclarent que le financement des SIAO a augmenté, 23 qu'il est resté stable et 1 qu'il a diminué (Q11. questionnaire DDCS)

Les ressources humaines

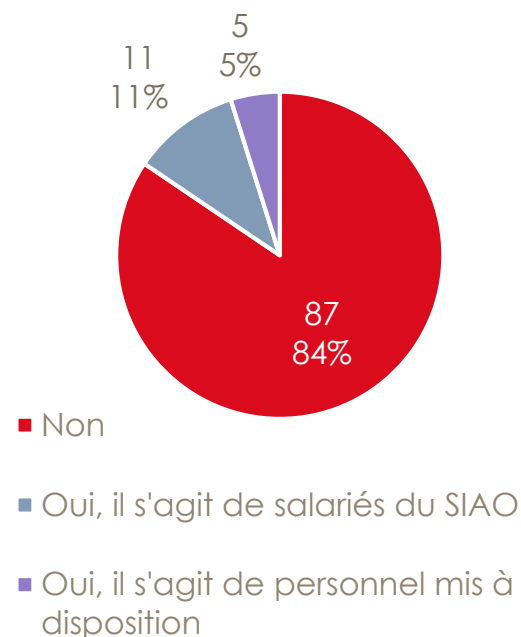
Q19. Quel est le nombre d'ETP du SIAO (salariés ou mis à disposition), en moyenne en 2018 ?



Part d'ETP du 115 par rapport à l'effectif total



Q21. Le SIAO dispose-t-il de personnel soignant ou médical ? S'agit-il de personnel interne ou mis à disposition ?

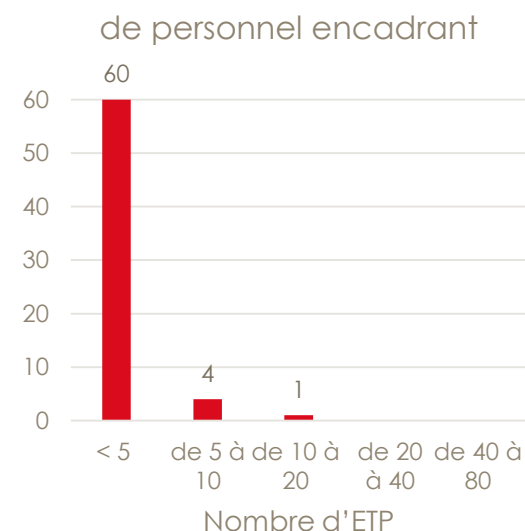
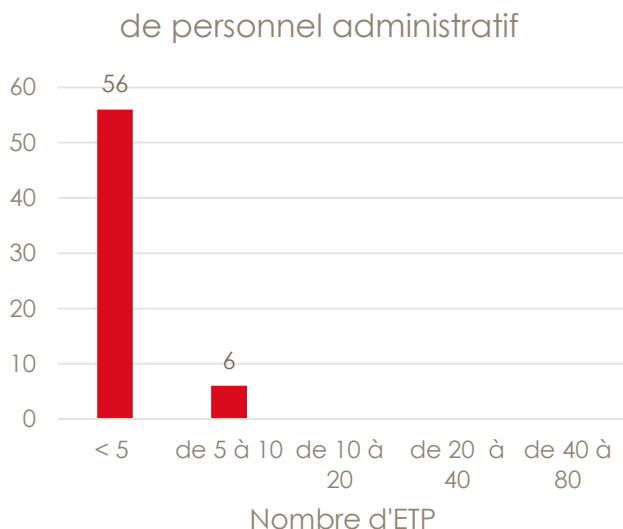
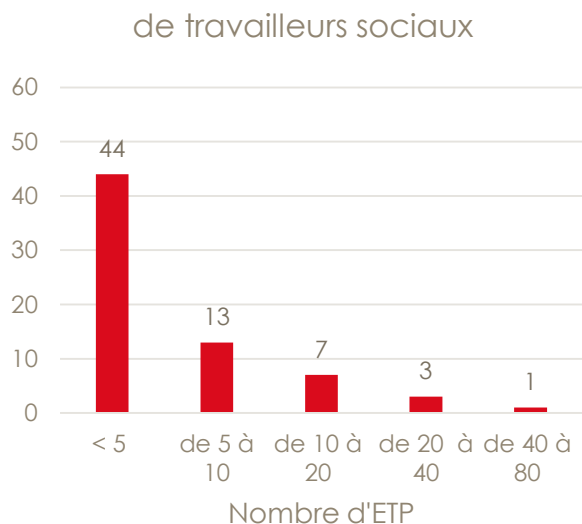


- **Une majorité de « petits » SIAO** : 68 % ont un nombre d'ETP inférieur à 10.
- **Une part importante d'ETP du 115** : plus de la moitié de l'effectif pour un tiers des SIAO
- **Une faible présence du personnel médical** : présent dans 16% des SIAO

Les ressources humaines

Type de personnel

Q20. Quel est le nombre d'ETP (salariés ou mis à disposition) ?



- En moyenne, les SIAO ont en ETP
 - 51 % de travailleurs sociaux *
 - 19 % de personnel administratif
 - 14 % de personnel encadrant

Note * :

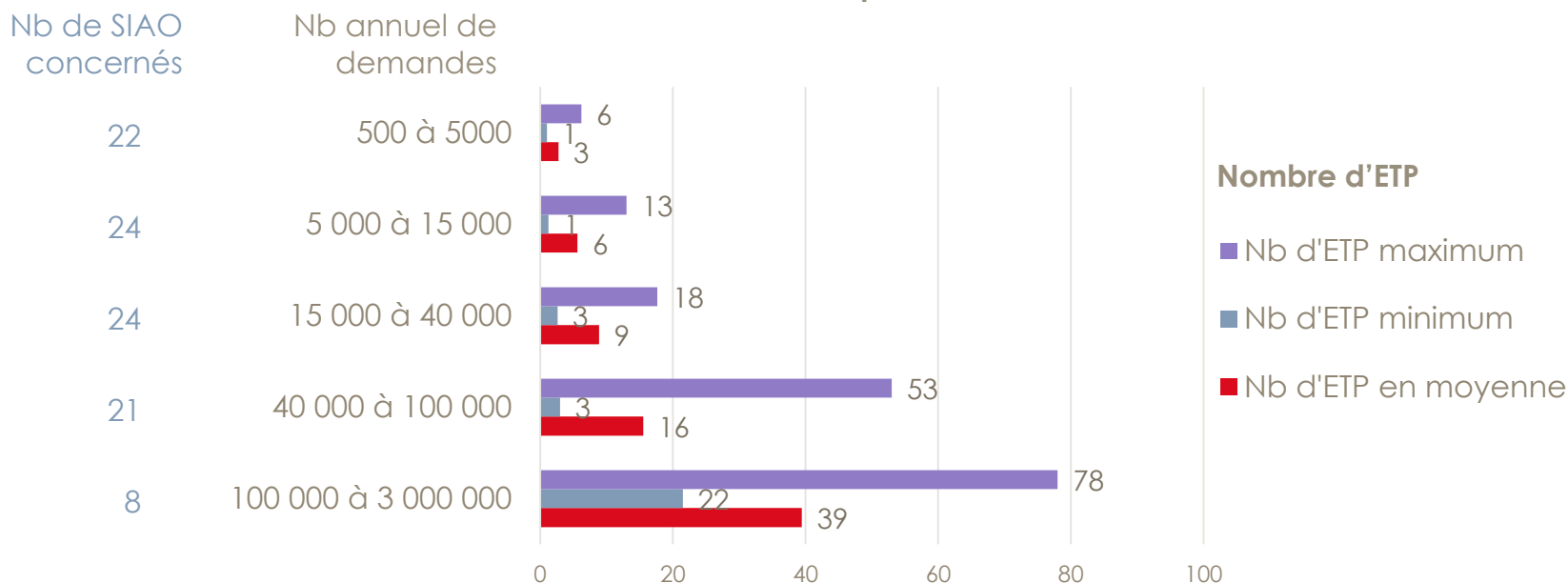
- Calcul : moyenne de la part d'ETP (travailleurs sociaux, personnel administratif personnel encadrant) sur le nombre total d'ETP de chaque SIAO, sur la base des réponses de 70 SIAO

Les ressources humaines

Liens entre ETP et volume de demandes

- **Le nombre d'ETP des SIAO est globalement corrélé au nombre de demandes formulées auprès du 115**, avec cependant des écarts importants entre certains SIAO, y compris pour un nombre proche de demandes.
- **Pour l'ensemble des SIAO**
 - Le nombre d'ETP est de 10,4 en moyenne, avec un écart de 1 à 78 ETP
 - Le nombre de demandes formulées auprès du 115 est de 294 en moyenne par jour (107 000 par an) et de 46 en médiane, avec un écart de 1,6 à 7 800
 - Le nombre de demandes annuelles par ETP est en moyenne de 4 600, avec un écart d'environ 200 (nb minimum de demandes par ETP) à 20 000 (nb maximum de demandes par ETP)

Q8 et 19. Nombre d'ETP en fonction du nombre de demandes formulées auprès du 115 en 2018

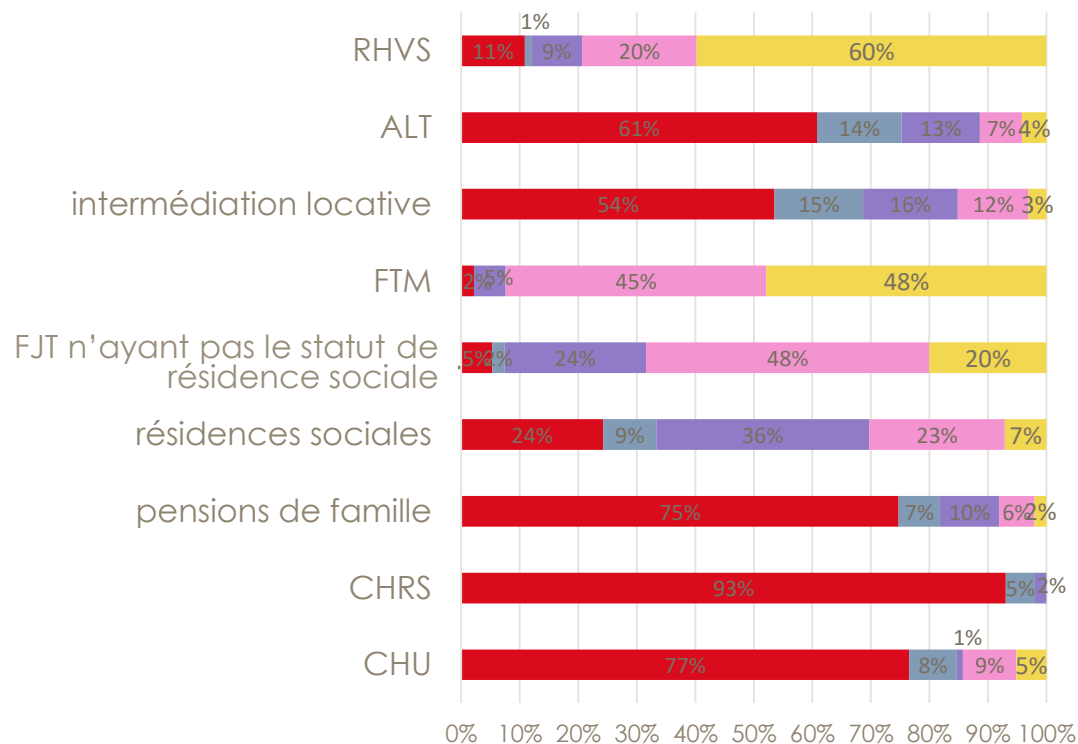


Lecture : Les 22 SIAO ayant un nombre annuel de demandes compris entre 500 à 5000 ont en moyenne 3 ETP, avec un écart de 1 ETP pour le SIAO avec le moins d'ETP à 6 ETP pour le SIAO avec le plus d'ETP.


Les outils

- **L'utilisation du SI SIAO est effective dans presque tous les SIAO** (en cours dans 3 SIAO).
- **L'utilisation du SI SIAO 115** est effective dans 97 SIAO, en cours dans 5 SIAO et non effective pour 2 SIAO.
- **Pour une majorité de SIAO, le SI-SIAO est utilisé pour l'orientation vers toutes les places** de CHRS (93% des SIAO), de CHU (72%) et de pensions de famille (75%).

Q23. Le SI SIAO est-il utilisé pour l'orientation vers les places d'hébergement et de logement adapté ?



- Toutes les places
- La majorité des places
- Une partie des places
- Aucune place
- Le département ne dispose pas de ce type de place

- 
1. La gouvernance du SIAO
 2. Les moyens du SIAO
 3. **L'organisation du SIAO**
 4. Le pilotage du SIAO
 5. La participation aux instances du territoire

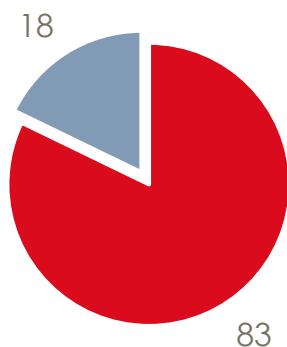
L'organisation du SIAO

L'organisation territoriale

▪ L'organisation infra-départementale

- 82 % des SIAO ont un service regroupé sur un seul lieu.

Q10. Quelle est l'organisation territoriale du SIAO ?



- un SIAO départemental avec un seul service regroupé en un lieu unique
- un SIAO départemental avec des antennes territoriales

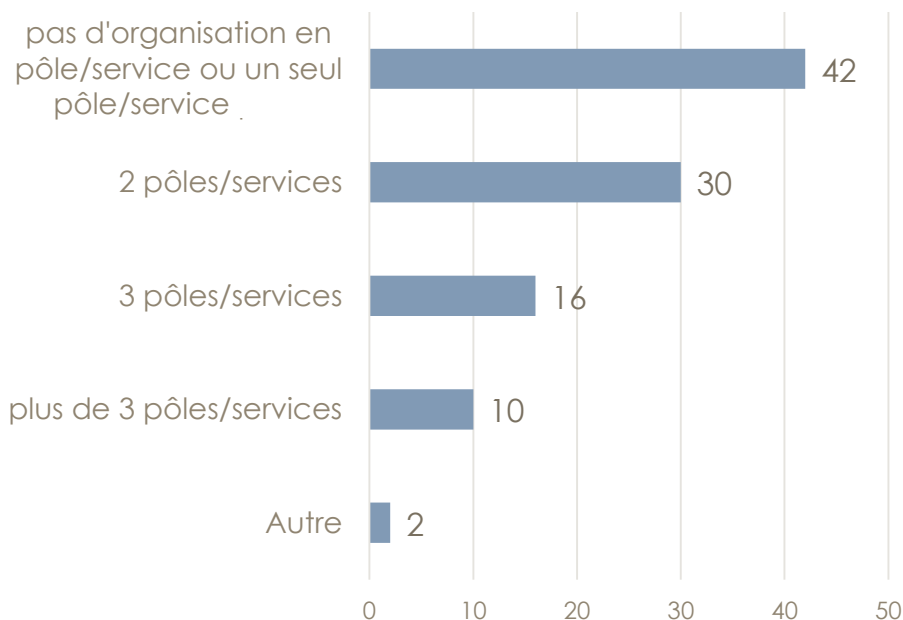
▪ L'organisation interdépartementale

- **88 départements** sont en cours de réflexion sur la **mutualisation de certaines fonctions** entre plusieurs départements. (Q9. questionnaire DDCS)
- La réflexion a été lancée dans plusieurs départements : Ardèche/ Drôme, Allier/ Puy-de-Dôme, Doubs/ Haute-Saône/ Territoire de Belfort pour le 115 urgence et insertion
- Certains projets sont déjà mis en place :
 - Régionalisation de la réservation des nuitées hôtelières avec l'ensemble des départements d'Ile de France
 - Sarthe/ Maine-et-Loire/ Mayenne : mutualisation d'un chargé de mission sur le déploiement du SI (0,5 ETP pour les 3 départements)

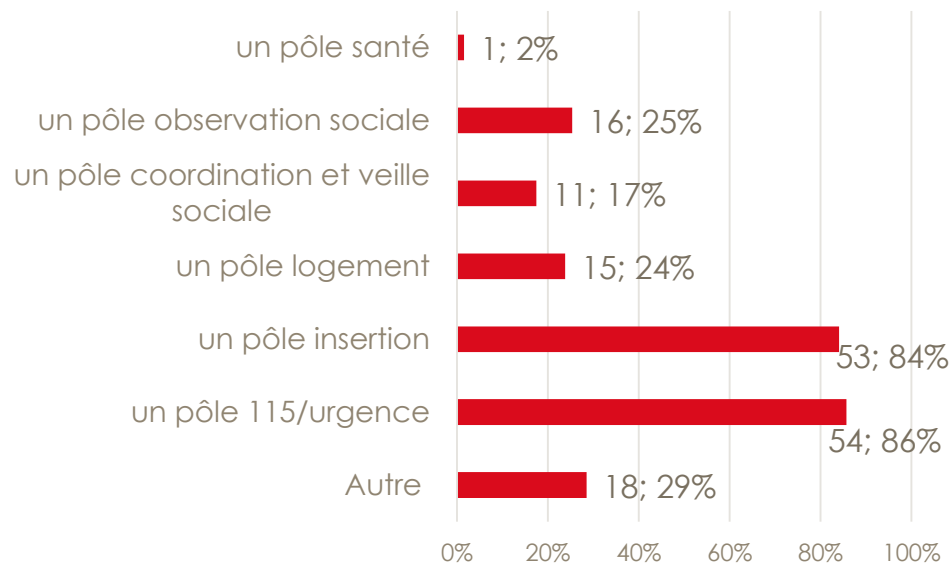
L'organisation du SIAO

Organisation en pôles et services

Q11. Le SIAO est-il organisé en un ou plusieurs pôles/services ?



Q12. Si le SIAO est organisé en plusieurs pôles/services, pouvez-vous préciser lesquels ?



Note : Plusieurs réponses possibles

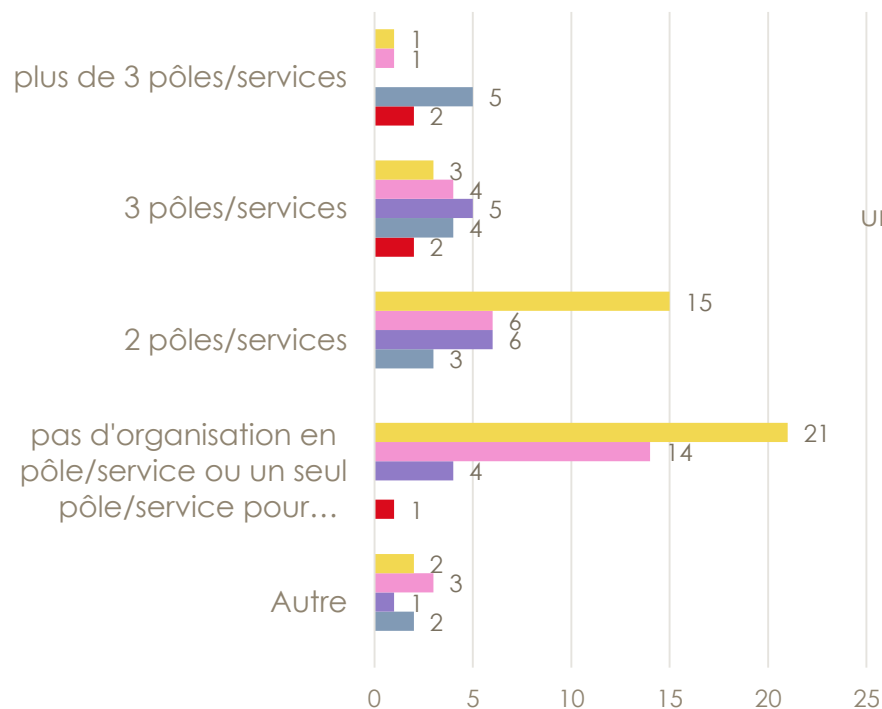
➤ Parmi les autres organisations :

- **Choix d'organisations plus transversales** regroupant plusieurs missions : insertion et logement (8 SIAO), urgence et veille sociale (7 SIAO), urgence et insertion (4 SIAO), hébergement et logement (1 SIAO)
- **Existence d'autres pôles** : Accueil (3 SIAO), Diagnostic/accès direct au logement (2 SIAO), Accompagnement vers le logement (3 SIAO dont 1 fusionné au pôle logement), SI SIAO (3 SIAO), Observatoire (3 SIAO), Hébergement (2 SIAO), Nuitées d'Hôtel (1 SIAO), Accompagnement à l'hôtel (2 SIAO dont 1 inclut au pôle veille sociale/urgence), Référents territoires (1 SIAO)

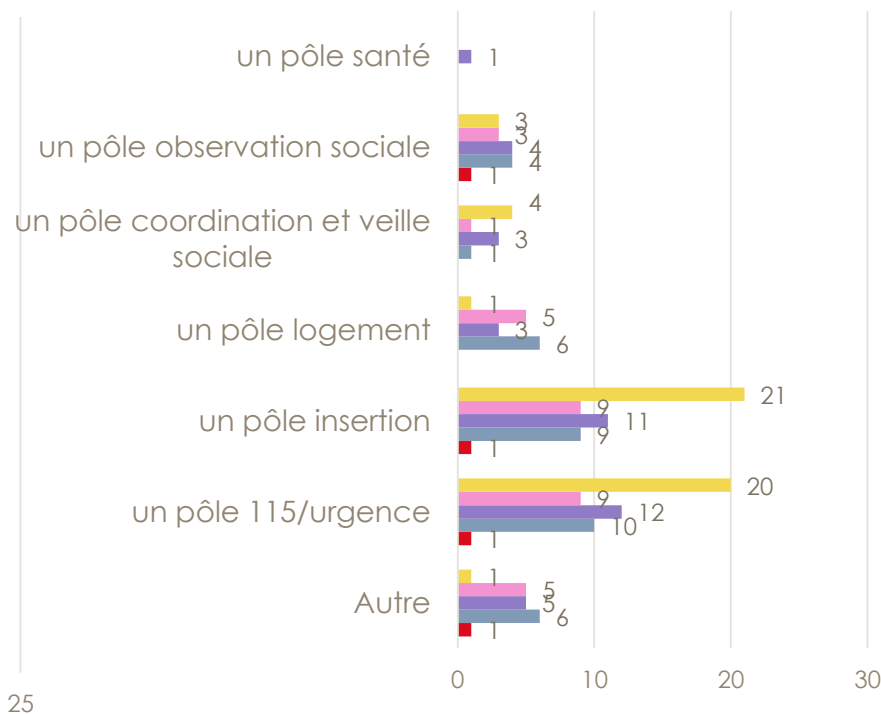
L'organisation du SIAO - Organisation en pôles et services en fonction de la taille des SIAO

- La majorité des SIAO de moins de 10 ETP ont moins de 2 pôles : 86 % des SIAO de moins de 10 ETP (56 SIAO).
- Parmi les 26 SIAO ayant 3 pôles/services ou plus : 9 ont moins de 10 ETP (34%) et 18 SIAO ont plus de 10 ETP (69%).

Q11 et Q19. Organisation en pôles/services en fonction du nombre d'ETP



Q12 et Q19. Type de pôles en fonction du nombre d'ETP

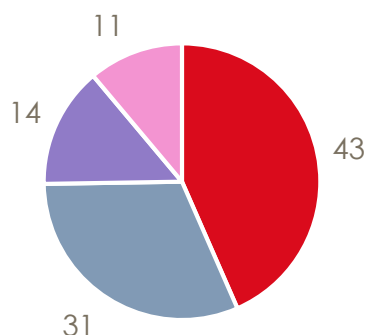


Nombre d'ETP : ■ <5 ■ 5-10 ■ 10-20 ■ 20-40 ■ 40-80

L'organisation du SIAO

Spécialisation des coordinateurs

Q14. Le SIAO dispose-t-il de coordinateurs/ référents/ animateurs généralistes ou spécialisés ?

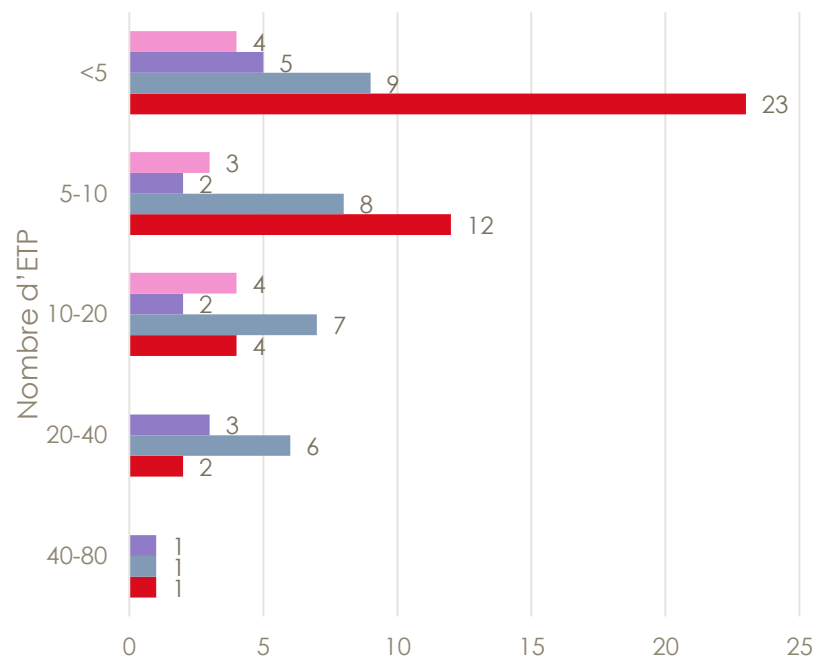


- Le ou les coordinateurs sont généralistes
- Un ou des coordonnateur(s) ou référent(s) sont spécialisés
- Les deux : un/des coordinateur(s) généraliste(s) et un/des coordinateur(s) spécialisé(s)
- Autre

➤ Parmi les réponses « Autre » :

- Le SIAO n'a pas de coordinateur, ou bien pas de poste dédié (6). Exemple : 2 SIAO où la fonction de coordinateur est assuré par le chef de service
- Mention des référents spécialisés (5). Exemples : éducateurs spécialisés, référent Logement d'abord, référent de parcours

Q14 et Q19. Spécialisation des coordinateurs en fonction du nombre d'ETP

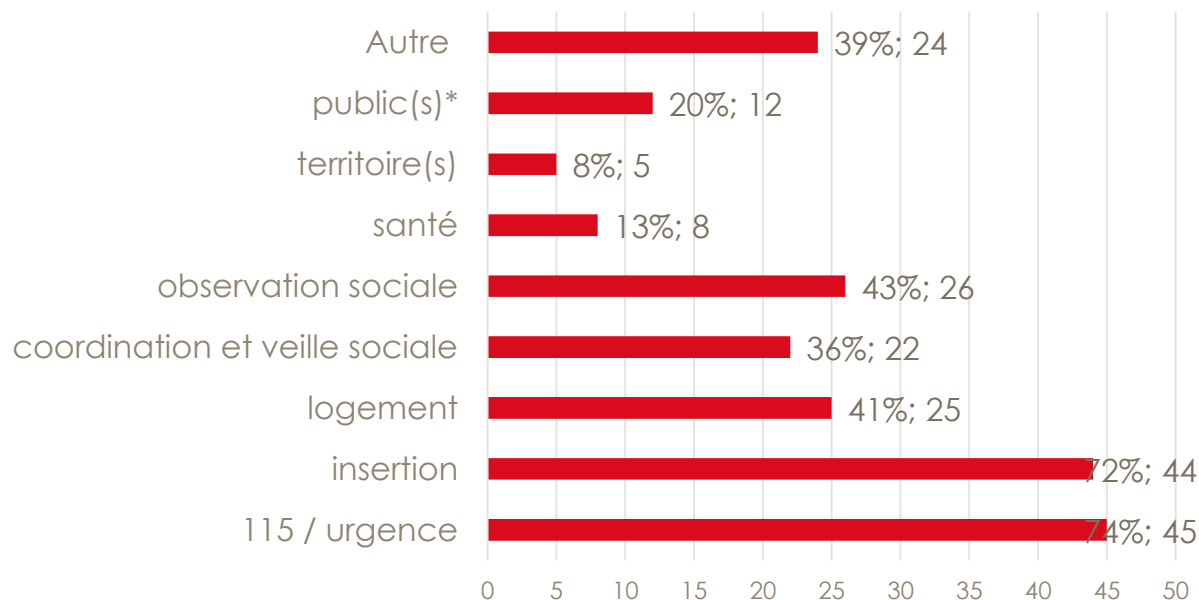


- **Les SIAO de moins de 10 ETP ont plus de coordinateurs généralistes :** 54 % des SIAO ayant moins de 10 ETP ont des coordinateurs généralistes (soit 35 SIAO)

L'organisation du SIAO

Spécialisation des coordinateurs


Q15. Si le SIAO dispose de référents spécialisés, quelle est la nature de leurs missions ?



Note : Plusieurs réponses possibles

* Publics - exemples : femmes victimes de violence, réfugiés...

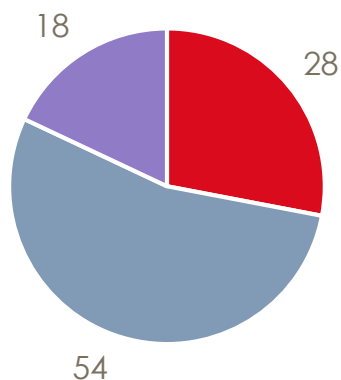
- Parmi **les autres types de missions** des référents : parcours (4), hébergement à l'hôtel (4), justice (sortants de prison)(3), Logement d'abord (2), plateforme d'accompagnement au logement (1), réfugié(1), résorption des bidonvilles (1), SI-SIAO(1)

- 
1. La gouvernance du SIAO
 2. Les moyens du SIAO
 3. L'organisation du SIAO
 4. **Le pilotage du SIAO**
 5. La participation aux instances du territoire

La pilotage du SIAO

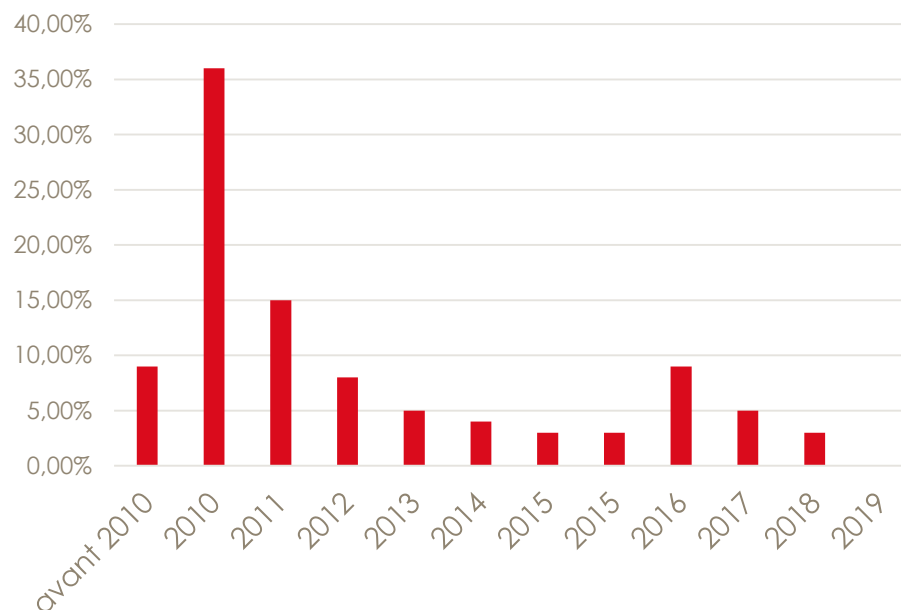
Désignation de l'opérateur SIAO

Q12. Quelle a été la procédure de désignation de l'opérateur SIAO?
(questionnaire DDCS)



- Appel à projet
- Concertation
- Gré à gré

Q13. Depuis quand l'opérateur exerce les missions du SIAO sur le territoire ?
(questionnaire DDCS)

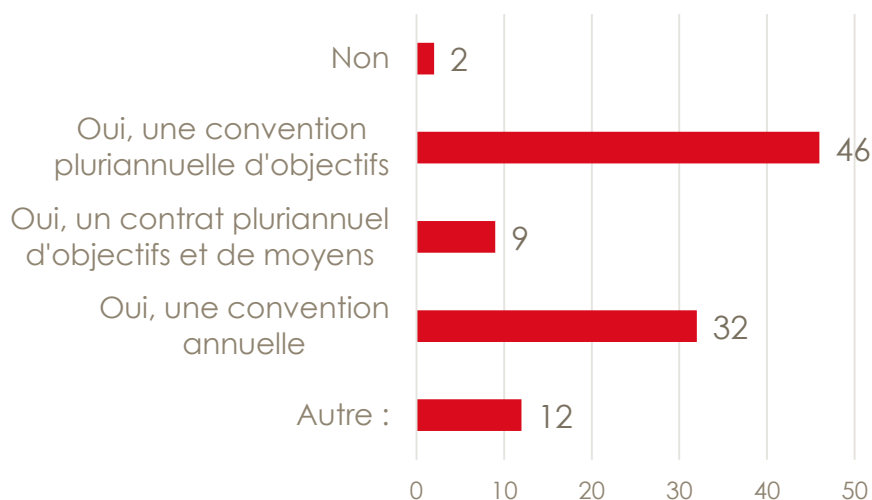


- 60 % des opérateurs exercent les missions du SIAO depuis 2011
- Renouvellement en 2016, 2017 suite à la circulaire de 2015 sur le SIAO unique
- Les opérateurs se sont parfois constitués en groupement suite au passage au SIAO unique (3 SIAO)
- Certains SIAO accomplissaient déjà les missions d'orientation avant 2010 (7 SIAO), anciens SAO (3)

Le pilotage du SIAO

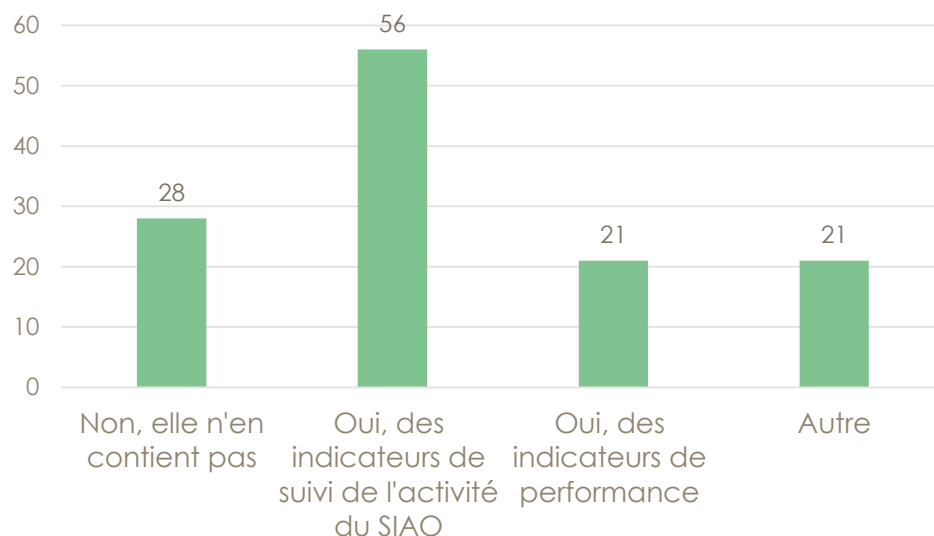
Convention entre SIAO et Etat

Q16. Le SIAO et l'Etat ont-ils signé une convention ou un contrat en cours de validité ? De quel type ? (questionnaire DDCS)



- **Autre :** Les conventions pluriannuelles sont en cours d'élaboration (6) ou en cours de signature (2). D'autres types de documents sont signés : convention annuelle de financement (2), lettre de mission (1) ou cahier de charges (1).

Q17. La convention/contrat contient-elle/il des indicateurs de suivi ? De quel type ? (questionnaire DDCS)



- **Autre :**
 - Les indicateurs sont transmis dans les rapports d'activité (3) ou bien n'ont pas encore été défini (4).
 - Il n'y a pas d'indicateurs, mais d'autres formes de suivi de l'activité : bilan d'activité (4), rapport de l'observation sociale (1), tableau de bord hebdomadaire (1), comité de suivi (2).

- **96% des SIAO réalisent un rapport d'activité** et le transmettent annuellement à la DDCS (Q18. questionnaire DDCS).

Le pilotage du SIAO

Convention entre SIAO et Etat

Précision méthodologique :

Analyse des conventions transmises par les services départementaux de l'Etat à la DGCS

- Les documents de 71 départements ont été analysés, dont une lettre de mission et un protocole
- Pour chaque département, le document le plus récent et le plus complet a été retenu pour l'analyse

□ Sur les 69 conventions ou CPOM

- 23 CPO (Convention pluriannuelle d'objectifs), soit 33 %
- 8 CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens), soit 12%
- 38 conventions, soit 55 %

□ **Modèle de la convention de la circulaire de 2015** : 48% des contrats/conventions suivent le modèle de la convention de la circulaire de 2015 et 52% ne le suivent pas

□ **Durée de la convention**

- Les CPOM et CPO ont une durée de 2 à 5 ans.
- 79% des autres conventions sont pluriannuelles avec une durée de 2 à 5 ans (30 conventions sur les 38 conventions), et 21% annuelles (8 conventions sur les 38 conventions).

□ **Objectifs et moyens du SIAO**

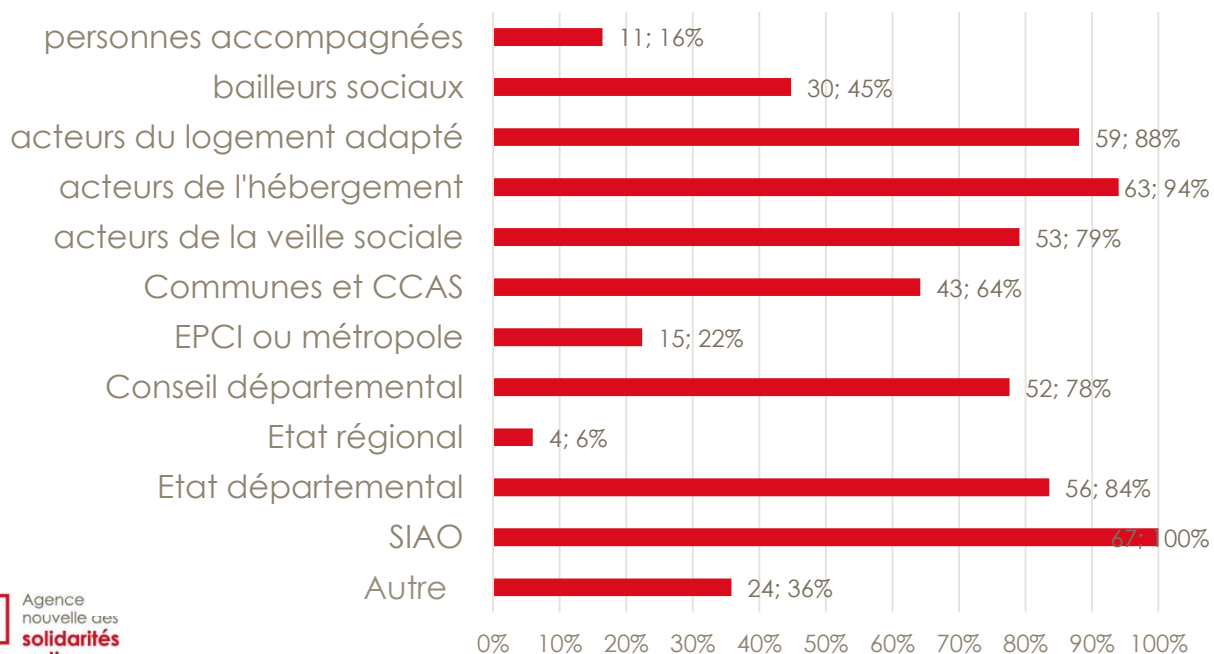
- 86 % mentionnent les objectifs du SIAO qui correspondent aux missions du SIAO définies par la loi
- 84 % affichent un montant financier
- 59 % affichent le nombre d'ETP et 50% mentionnent le type d'ETP

Le pilotage du SIAO

Comité de pilotage

- **88 % des SIAO ont des comités de pilotage restreints et/ou élargis :**
 - **64 % des SIAO disposent d'un comité de pilotage Etat et SIAO** se réunissant à des fréquences variées (annuelle, trimestrielle, mensuelle)
 - **67 % des SIAO disposent d'un comité de pilotage (ou comité de suivi) élargi** se réunissant principalement annuellement (43%) ou semestriellement (19%)
 - **45 % disposent d'un comité de pilotage restreint et d'un comité de pilotage élargi**


Q28. Participants au comité de pilotage/suivi élargi



Note : Plusieurs réponses possibles

➤ Autres participants

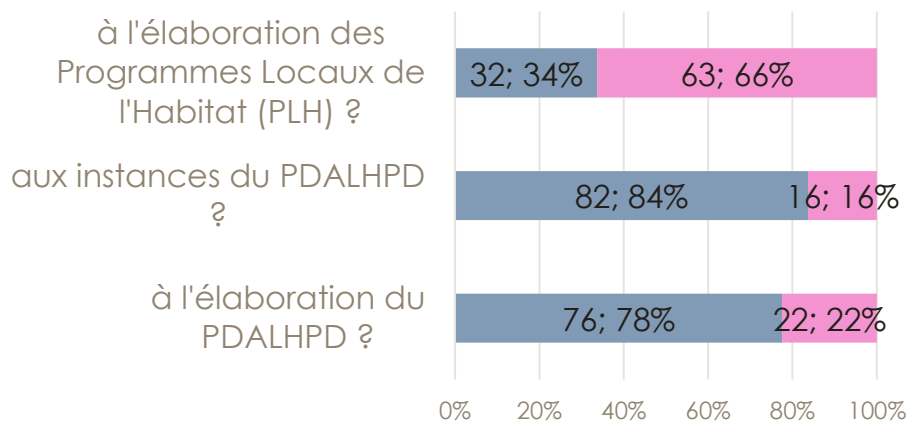
- SPIP (cité par 12 SIAO)
- ARS (6)
- Etablissements psychiatriques / EMPP (6)
- Hôpitaux / PASS (4)
- Mission locale (3)
- OFII / CADA / CPH (2)
- Organismes de protection des majeurs (2)
- SDIS (1)
- Services de l'ordre (1)
- Structures spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violence (1)

- 
1. La gouvernance du SIAO
 2. Les moyens du SIAO
 3. L'organisation du SIAO
 4. Le pilotage du SIAO
 5. La participation aux instances du territoire

La participation aux instances du territoire

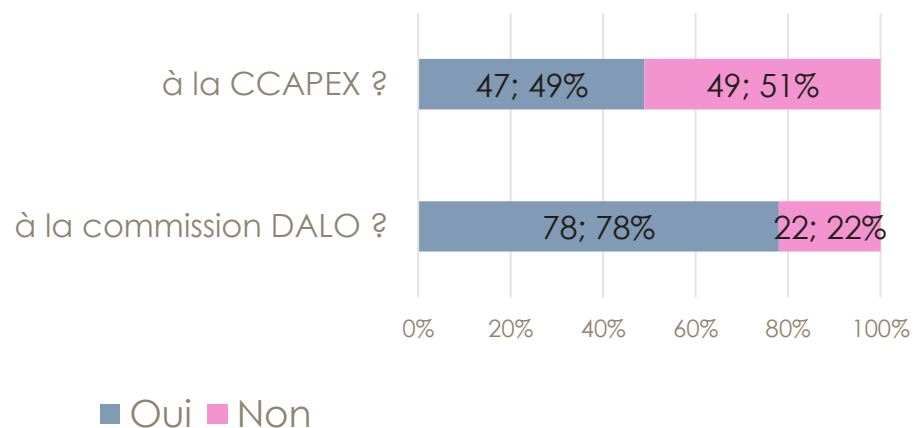
➤ Participation aux instances stratégiques et programmation territoriale

Q88. Le SIAO participe-t-il :



➤ Participation aux instances de traitement des situations individuelles

Q88. Le SIAO participe-t-il :



La participation aux instances du territoire

- **71 % des SIAO (69) participent à d'autres instances de traitement des situations individuelles ou à d'autres instances stratégiques (Q89)**

Instances citées spontanément par les SIAO :

□ Hébergement / logement

- Réunions logement d'abord / AMI / fluidité : 5
- Conférence intercommunale sur le logement : 4
- Commissions liées au dispositif un chez-soi : 3
- CRHH : 3
- Commission DALO /DAHO : 2
- CIL : 2
- COPIL résorption des campements : 1
- Copil 10 000 logements accompagnés : 1
- Comité de suivi des accords collectifs départementaux : 1
- Lutte contre l'habitat indigne : 1
- Commission d'attribution AIVS : 1
- Commissions FSL : 1
- Commission de relogement des publics prioritaires : 1
- Comités locaux d'échanges et de suivi d'accès au logement (CLESAL) : 1

- **Animation du réseau SIAO** : Conférence régionale des SIAO/ clubs nationaux SIAO : 7

□ Santé

- Contrat local de santé mentale : 6
- PTSM : 3
- Commissions PASS : 1
- CPAM : 1
- RESAD : 1

□ Migrants / Asile (dont srada) / réfugiés : 11

□ Protection de l'enfance

- Commissions sorties ASE : 3
- Cellule de veille jeunes majeurs / mineurs non accompagnés : 2

□ Justice / sûreté

- COPIL SPIP : 2
- Observatoire des violences conjugales : 2
- CLSPD : 1

□ Handicap

- Commissions MDPH : 2

□ Observatoires : CRVS, CLEODAS (2)

□ Autres

- Plan pauvreté : 2
- Conseil d'administration du Samu Social : 1
- Cellule des grands précaires : 1

➤ **La grande diversité des instances auxquelles participent les SIAO illustre l'ouverture des structures sur leurs territoires.**



Merci !

Contacts Ansa :

anais.clergeau@solidarites-actives.com

lise.marcovici@solidarites-actives.com

ben.rickey@solidarites-actives.com

Contacts DGCS :

pauline.beaufils@social.gouv.fr

alexandre.israelian@social.gouv.fr